A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr
1332
162

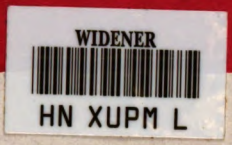

1789

VERSAILLES

PENDANT LA

SESSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

(5 Mai — 6 Octobre)

PAR

A. TERRADE & L. BATIFFOL

AVEC PRÉFACE

PAR

M. EDOUARD CHARTON

SÉNATEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

VERSAILLES

L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, Rue Satory, 9

1889

Digitized by Google

1332.162

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1789

VERSAILLES

PENDANT LA

SESSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

(5 Mai — 6 Octobre)

PAR

A. TERRADE & L. BATIFFOL

AVEC PRÉFACE

PAR

M. EDOUARD CHARTON

SÉNATEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT

VERSAILLES

L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, Rue Satory, 9

1889

Digitized by Google

F 1332.162

397

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 26 1969

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Les pages que l'on va lire n'ont aucune prétention.

Au commencement de l'année 1889, deux Versaillais ont eu la pensée d'écrire chaque semaine, dans un Journal de la ville, un article d'éphémérides cherchant à représenter ce qu'était la physionomie de Versailles il y a de cela cent ans. Ce n'était point l'histoire de la Révolution française qu'ils se proposaient ainsi de raconter au jour le jour. Ils n'avaient d'autre but que de se mêler aux bourgeois de Versailles de 1789 et de retracer ce qu'ils allaient voir se passer dans leurs rues pendant la tenue des États généraux.

On ne trouvera pas ici toutes les réfé-

Digitized by Google

rences nécessaires dans un livre d'histoire qui a une prétention scientifique quelconque : ni le cadre de notre étude, ni le caractère de cette publication ne se prêtaient à un étalage d'érudition. Nous pouvons dire cependant qu'il n'est détail, si minutieux soit-il, que nous n'ayons puisé à une source parfaitement autorisée. Documents inédits, mémoires, correspondances, journaux, pamphlets, affiches, nous avons tout consulté, tout fouillé, tout cherché.

Et puis, nos articles parus, nous les avons réunis, corrigés, coordonnés de façon à faire un tout qui se suive et intéresse :

Voilà la raison d'être et l'origine de ce petit volume.

A. T. et L. B.

Versailles, le 20 Octobre 1889.

Digitized by Google

PRÉFACE

Supposez qu'on ait retrouvé le journal d'un bourgeois de Versailles, depuis la réunion des Etats généraux dans l'hôtel des Menus-Plaisirs, jusqu'au moment où l'Assemblée nationale suivit le roi à Paris. Nous aurions ainsi l'histoire anecdotique de la Révolution française pendant les cinq mois qui vont du 5 mai au 6 octobre 1789. C'est ce journal que deux écrivains versaillais ont essayé d'écrire après coup, en s'aidant des mémoires, des journaux, des documents contemporains de toute sorte qui se trouvent dans nos archives.

On a dit souvent que la ville de Versailles avait été « le berceau de la Révolution » : elle a connu, en effet, les grandes espérances, les nobles enthousiasmes des premiers jours. Parmi les dates historiques de la Révolution, il en est dont beaucoup de Français se refuseraient à célébrer le centenaire. Versailles, plus heureux en cela que Paris, a pu fêter trois jours dont le souvenir n'éveille que des idées géné-

Digitized by Google

reuses : le 5 mai, la réunion des États généraux ; le 20 juin, le Serment du Jeu de Paume ; le 4 août, l'abandon des privilèges.

A distance, ces trois grands événements dominent pour nous toute la période pendant laquelle l'Assemblée nationale a tenu ses séances à Versailles ; mais en a-t-il été de même pour ceux qui habitaient cette ville en l'année 1789 ? Pour les contemporains, il est souvent difficile de mettre chaque chose à sa place ; et certains faits, qui échappent à la postérité, ont vivement frappé l'imagination de ceux qui en ont été les témoins. Plus tard, les détails sont rejetés dans l'ombre ; les événements principaux restent seuls au premier plan, en pleine lumière ; quelques grandes dates, quelques idées générales finissent par résumer l'histoire de longs mois. Mais ce travail de classement, si l'on peut ainsi parler, ne se fait que peu à peu : c'est l'œuvre du temps.

Pour écrire un livre comme celui-ci, il faut faire un travail inverse ; il faut oublier ces grandes dates, ces idées générales ; il faut entrer dans le détail des faits de chaque jour, et, se mettant à la place des témoins disparus, s'efforcer de retrou-

Digitized by Google

ver l'impression qu'ils ont dû éprouver. Prenons comme exemple l'abandon des privilèges. Pour nous, ce grand fait historique semble tenir tout entier dans la nuit mémorable du 4 août, où les représentants des deux ordres privilégiés luttèrent entre eux d'abnégation et de patriotisme. Mais un bon bourgeois, qui vivait à Versailles dans le mois d'août 1789, voyait les choses dans le détail : il savait, soit par la lecture de son journal, soit par les conversations, tout ce qui se passait dans l'Assemblée; chaque jour lui apportait des nouvelles; il apprenait successivement que tel droit avait été aboli hier, telle redevance aujourd'hui. Beaucoup de menus faits, oubliés maintenant, ont pu intéresser les contemporains et être commentés par ceux qui se promenaient, aux abords de l'Assemblée, sur l'avenue de Paris ou dans la rue des Chantiers; ainsi le mot d'un pauvre gentilhomme de province qui, n'ayant pour tout privilège qu'un droit de colombier, vint déclarer « qu'il apportait son *petit moineau* sur l'autel de la patrie ».

On dira peut-être que c'est là l'histoire vue par le petit côté; mais c'est précisément ce qui fait l'intérêt et le charme de

Digitized by Google

ce livre. On le lit comme on lirait un journal de l'époque. Les détails abondent : compte-rendu d'une séance de l'Assemblée, description d'une cérémonie religieuse, récit d'un mouvement populaire, reproduction d'une affiche collée sur les murs, etc. On a l'aspect de la ville, la physionomie des rues, les émotions des habitants. C'est l'histoire au jour le jour, telle que la font sous nos yeux les chroniqueurs ou les rédacteurs de « Premier Paris ».

Les auteurs, en écrivant leur livre, ont pensé surtout au public versaillais; mais nous espérons qu'ils auront des lecteurs hors de Versailles. Des essais comme celui-ci méritent d'être encouragés. On doit souhaiter de voir s'augmenter le nombre de ces travailleurs consciencieux et modestes, qui fouillent les archives des départements, des communes: chacun apporte sa pierre à l'édifice; ce sont autant de matériaux précieux pour l'histoire locale, et souvent intéressants pour l'histoire nationale.

Versailles, octobre 1889,

EDOUARD CHARTON,

Digitized by Google

1789

—

VERSAILLES

PENDANT

LA SESSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

(5 Mai — 6 Octobre)

MAI.

5 mai.

La ville de Versailles présente aujourd'hui une animation extraordinaire. C'est dans la matinée que doit avoir lieu solennellement la cérémonie de l'ouverture des Etats généraux par le roi Louis XVI. La plupart des gens qui sont venus les jours précédents assister à la procession générale du 4 mai n'ont pas quitté la ville. Les hôtelleries et les auberges sont pleines de monde. Les coches ont encore amené des curieux qui espèrent entrer dans la salle des Etats. Les avenues présentent l'aspect d'un vrai campement. Ceux qui ont carrosse et qui sont venus de Paris avec leur voiture

Digitized by Google

n'ayant plus trouvé de places dans les écuries, ont dételé sur la voie publique : les chevaux attachés aux arbres mangent leur botte de foin ; on voit des individus couchés sous les voitures.

Dès l aurore du 5, la foule se porte vers l'Hôtel des Menus-Plaisirs. Sur l'avenue de Paris des ouvriers à l'intérieur sont en train de mettre la main aux derniers préparatifs. La ville se réveille ; on entend dans les casernes les bruits des trompettes et des clairons qui donnent les signaux. Toutes les troupes seront sur pied aujourd'hui. Ce sont les gardes du corps qui feront le service d'ordre à l'intérieur de la salle ; les suisses, gardes françaises, gardes de la prévôté et de la maréchaussée seront chargés de maintenir la foule sur l'avenue de Paris et dans la rue des Chantiers, et de faire la haie lorsque l'escorte royale descendra du château.

La cérémonie commencera lorsque tout le monde sera placé. C'est le public qui est le premier arrivé. 2,000 places environ sont à prendre dans les entre-colonnes de la salle des Etats généraux. Il n'est pas neuf heures que tout est au complet ; pas le moindre recoin qui ne soit occupé ; la chaleur est déjà énorme. Le garde du corps qui debout, l'arme au bras, monte la garde à chaque travée, essuie les quolibets d'un public qui s'ennuie d'attendre. Les bancs de devant ont été gardés pour les dames ; une seule tribune est encore

Digitized by Google

vide, c'est celle des ministres étrangers.

Au dehors, la foule bruit et s'agite, les troupes ont dégagé la chaussée de la rue des Chantiers et la porte qui donne sur l'avenue de Paris ; elles maintiennent le monde sur les trottoirs et celui-ci pour se distraire regarde passer les députés. Le roi d'armes et les quatre hérauts recouverts de leurs cottes d'armes et magnifiquement parés font sensation à leur arrivée. Les députés s'acheminent lentement, revêtus du costume de leur ordre, vers la salle des Etats. Les uns sont seuls, les autres par groupe de deux ou de trois, causent avec tranquillité. Le sentiment qui domine le public est la curiosité ; d'émotion nul n'en éprouve ; bien peu se demandent avec effroi où et comment finira ce qui commence en ce moment.

Le grand maître des cérémonies, M. le marquis de Dreux-Brezé, est arrivé un des premiers avec deux maîtres de cérémonies. Un murmure d'admiration s'élève de la foule à leur apparition : ils portent avec une rare distinction leur élégant costume de maître des cérémonies, culotte blanche collante, riche manteau de velours bleu avec des flots de dentelle et des pierreries, la toque surmontée majestueusement de plumes blanches et bleues ; une fine épée au côté achève de leur donner une allure digne et royale. Ils viennent recevoir les députés et les placer dans la salle par bailliages.

Digitized by Google

On a mis du temps, beaucoup de temps pour ranger les membres de l'Assemblée. Les nobles et le clergé entraient par la porte qui donne sur l'avenue de Paris ; la plupart venaient en carrosse ; beaucoup arrivent très tard. Lorsque tout fut prêt il était onze heures.

Louis XVI attendait au Palais. Il avait assisté à la messe d'assez bonne heure à la chapelle du château, puis s'était habillé. Il portait un magnifique costume qu'il devait recouvrir du somptueux manteau royal. Après de longues heures d'attente on vint enfin le prévenir qu'il n'avait plus qu'à se rendre à l'Hôtel des Menus-Plaisirs, et il ne put s'empêcher de marquer à son entourage l'impatience qu'il avait éprouvée.

La foule couvre la place d'Armes et l'avenue de Paris. Tout à coup des cris enthousiastes retentissent, les tambours battent au champ, les clairons sonnent, les troupes présentent les armes et l'escorte royale descend au grand trot entre deux haies de gardes françaises et franchit la porte de la grande grille d'honneur. Le roi est dans une superbe voiture de gala ; ont pris place dans le même carrosse, ses deux frères les comtes de Provence et d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Berry et le duc de Chartres. Un détachement des gardes du corps à cheval et des cavaliers du vol du cabinet forment l'escorte d'honneur ; c'est le chevalier du Forget qui la commande. Le

Digitized by Google

roi est reçu à la salle des Etats généraux par les autres princes du sang ; la reine Marie-Antoinette arrive en carrosse quelques secondes après.

On entre aux acclamations des députés ; on prend place, on s'assied, puis les discours commencent. Le roi a lu le sien, haut, clairement ; on l'a fort applaudi. Puis le garde des sceaux a parlé ; il a fait un discours que personne n'a entendu, sauf les cinq ou six personnes qui l'entouraient. Après quoi le directeur général des finances M. Necker a lu son rapport sur la situation de l'Etat. Au bout de quelques minutes il ne pouvait plus parler ; le roi lui a dit de s'asseoir et de faire lire par un de ses amis, ce qui s'est fait ; la lecture a duré trois heures très longues, très ennuyeuses. A la fin le roi s'en est allé, la cérémonie était terminée.

Louis XVI et sa Cour sont rentrés au château avec le même cérémonial et accompagnés des acclamations de la foule.

Un député de la sénéchaussée du Maine est mort d'une fluxion de poitrine à son arrivée à Versailles ; un ecclésiastique, un gentilhomme et un député du troisième ordre tenaient le drap mortuaire ; l'office a eu lieu à l'église Saint-Louis, puis de là le cortège s'est rendu au cimetière placé hors la ville.

« Le cimetière est vaste et la verdure qui

Digitized by Google

« tapisse l'étendue n'a été interrompue « d'intervalle en intervalle que par le « hoyau qui a fouillé la terre pour y dé- « poser les dépouilles de l'homme. Un co- « teau assez élevé domine cet espace con- « sacré à la mort, et il est couvert d'arbres « qui encore défeuillés en ce moment agran- « dissent l'image de la destruction. La lune « s'était levée et prolongeait les ombres ; « d'obscurs nuages s'avançaient de l'hori- « zon comme les précurseurs de la nuit, de « la nuit symbole du trépas qui enveloppe « tous les objets de la nature, éteint leurs « formes, leurs couleurs, les fait dispa- « raître et les plonge dans une espèce de « néant. Là huit cents personnes vêtues de « noir s'étaient répandues par groupe... « On entendait le faible bruit de la terre « jetée sur le cercueil par le fossoyeur ; de « sinistres torches éclairaient le lugubre « travail. »

12 mai.

La Cour a soupé dimanche en grand couvert, et on dit qu'il s'en tiendra tous les dimanches pour faciliter aux députés l'honneur de voir de plus près et plus constamment leur souverain. (Habituellement il n'y avait que trois grands couverts par an.) La musique du roi a exécuté plusieurs morceaux, puis un bouffon italien a amusé l'assemblée et la reine qui semblait prendre plaisir à ces distractions regardait avec bonté ceux qui l'entouraient.

Digitized by Google

Il est d'usage que tous es spectateurs se tiennent debout pendant le repas, mais la reine ayant aperçu une femme enceinte qui paraissait fatiguée, lui a donné la permission de s'asseoir ; jamais la jeune reine, attachée à la plus sévère étiquette, ne l'avait permis. Le même soir il y avait eu salon et jeu à la Cour où les députés de chaque ordre presentés ont été admis.

18 mai.

Le Petit Trianon est ouvert aux députés le dimanche et le jeudi de chaque semaine; le roi fait ouvrir les spectacles de la Cour où les acteurs de Paris doivent alternativement jouer. C'est une dépense extraordinaire faite pour les députés et dont la plupart d'entre eux désirent le retranchement.

Le 18 mai est une date curieuse de la Révolution; c'est la première fois que la voix de Mirabeau a retenti dans une assemblée politique. A ce propos nous croyons utile de raconter ici une anecdote ayant trait à Mirabeau à l'Assemblée constituante :

Comme il s'agissait d'élire le président, Mirabeau prit la parole pour indiquer à ses collègues les conditions de caractère et de talent que devait offrir celui qui serait appelé à l'honneur de présider l'Assemblée ; il s'exprima de telle manière qu'il était impossible de ne pas le reconnaître

Digitized by Google

lui-même dans le portrait qu'il venait de tracer ; aussi M. de Talleyrand dit-il assez haut pour être entendu de ceux qui l'entouraient : « Il ne manque qu'un trait à ce que vient de dire M. de Mirabeau : c'est que le président doit être marqué de la petite vérole ».

19-25 mai.

On discute toujours aux Etats généraux et on ne décide rien. Les trois ordres continuent à délibérer séparément, mais dans des sentiments très divers : le tiers-état n'a rien commencé ; il veut que les trois ordres vérifient les pouvoirs en commun et non en Chambres séparées. La noblesse et le clergé ne voulant pas de cette mesure continuent à siéger comme si de rien n'était. Le clergé même, qui a terminé la vérification des pouvoirs de ses membres, s'occupe de rédiger ses cahiers suivant la procédure usitée à tous les Etats généraux. Le tiers, résolu d'en finir, a voté qu'une commission composée de délégués des trois ordres discuterait la question de la vérification des pouvoirs par l'Assemblée générale. C'est cette semaine qu'ont été nommés les députés qui vont prendre part à ces conférences.

Entre temps la Chambre du tiers-état discute des motions diverses, les unes rationnelles, comme son règlement, les autres bizarres. Ainsi le lundi 25 mai, un député, M. Moreau, un brave homme, est monté à

Digitized by Google

la tribune et il a déclaré qu'il était très inconvenant de voir jouer la comédie à Versailles en ce moment ; or, justement la Cour a fait des frais pour procurer aux membres des Etats des spectacles extraordinaires : « D'abord, dit-il, le roi n'est pas dans l'usage d'en avoir pendant l'été ; il n'a interrompu cet usage qu'en faveur des Etats. Vous savez que chaque spectacle coûte plus de mille écus. Il est convenable de les supprimer, ou bien il vaut mieux assurer cette somme aux pauvres. Les spectacles ne peuvent procurer des amusements dignes de la gravité et de la majesté d'une si auguste Assemblée. Les spectacles ne sont bons que pour un peuple corrompu et ils ne conviennent pas à un peuple qui veut régénérer ses mœurs et faire cesser les principes de la corruption ». L'Assemblée lui a ri au nez et n'a même pas discuté sa motion.

En ville règne le calme le plus parfait. Versailles a repris sa physionomie accoutumée; rien n'est changé dans le train ordinaire de la vie. Cependant cette semaine un gros événement s'est produit. Pour la première fois depuis qu'elle est fondée, la noble cité a un maire. C'est le 23 mai que le roi s'est enfin décidé à lui accorder cette grâce que l'on réclamait depuis si longtemps. Lorsque le 18 novembre 1787 la Cour s'est enfin aperçue que sur les pentes du château il y avait des maisons, que dans ces maisons il y avait des gens et que le

Digitized by Google

nombre de ces gens était assez considérable pour mériter qu'ils fussent constitués en commune, elle a bien accordé à Versailles une existence légale en lui donnant un corps municipal, mais elle n'a pas voulu que la ville devînt trop fière. Il y avait plus de cent vingt ans que la royauté habitait Versailles, et il avait fallu plus d'un siècle pour que, éblouis par la splendeur de la demeure royale, on découvrît de là-haut qu'il existait dans ce qu'on croyait être les communs ou les dépendances du palais un « petit peuple » qui méritait de vivre.

On a accordé à la ville les droits municipaux un à un en maugréant, comme à des gens indiscrets qui demandent toujours et qu'on veut faire taire. Le premier magistrat de la commune s'est d'abord appelé syndic, le mot le plus modeste, le plus humble qui se pût trouver. Les Versaillais ont réclamé ; au bout de longs mois, pour les contenter, on a changé syndic en consul ; c'était mieux ; ce n'était point encore très brillant. Enfin cette semaine ils sont contents ; ils ont un maire.

Naturellement le précédent consul restera maire, c'est M. Thierry, baron de Ville-d'Avray.

Il n'y a pas lieu au reste de faire des feux de joie, car avec son maire et son corps municipal la ville n'a pas autre chose, sinon un simple greffier ; pas d'hôtel de ville, pas de finances, pas d'attributions ; c'est

Digitized by Google

une municipalité *in partibus* ; elle n'est encore faite que pour la parade.

Au château rien n'est changé ; le roi, la reine, la Cour, tout le monde continue de vivre comme il y a trois mois, comme il y a trois ans. Les menus faits qui interrompent le cérémonial quotidien sont peu nombreux et peu importants. C'est à peine si l'on en cause dans les salons, à plus forte raison dans la rue.

Les secrétaires du roi de la grande chancellerie ont offert à Louis XVI la bourse qu'ils lui donnent tous les ans à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Porte-Latine.

Le même jour, pompeuse cérémonie dans le cabinet de M. le comte de Provence ; on a reçu en grand apparat chevaliers de l'ordre de la Toison d'or le duc de Bourbon et le prince de Beauffremont ; c'était le sieur Taillepied de la Garenne, secrétaire de Monsieur, qui jouait le rôle de grand officier de l'Ordre.

Le 19, un mardi en 1789, le roi a reçu en audience privée deux grands personnages : le comte Severin Rzewuski, général de la couronne de Pologne ; c'est le ministre des affaires étrangères, M. le comte de Montmorin, qui l'a présenté, et lord Fitz-Gerald, ambassadeur d'Angleterre, qui a remis ses lettres de créance. L'introducteur des ambassadeurs qui l'a amené est M. de Tolozan.

Le roi a aussi reçu des députés, en troupes, qui sont venus lui présenter leurs

Digitized by Google

hommages le 24. C'étaient ceux qui n'étaient pas là le 2 mai, lorsqu'on a fait la présentation générale des membres des trois ordres, les retardataires ; le grand maître des cérémonies de France, marquis de Brézé, les a présentés.

Le soir, souper à grand couvert ; la musique du roi a joué pendant le repas; M. Martini, « surintendant de la musique de Sa Majesté, en survivance », conduisait l'orchestre.

Et puis l'on jase des faveurs du roi à telle ou telle famille ; cette semaine Sa Majesté a signé les contrats de mariage du comte d'Augeville de Beaumont avec Mlle Sallier, du comte de la Briffe d'Amilly avec Mlle Tonnelier de Breteuil, du comte Maurice de Caraman avec Mlle de la Garde ; cela fait six ingrats et un nombre énorme de jaloux. On en cause, on en dit du mal, on échange des méchancetés, et pendant qu'à la Cour on intrigue, qu'aux Etats généraux on discute, la Révolution s'avance.

27 mai.

Le 27 mai, en présence de la querelle persistante des trois ordres, M. de Mirabeau, afin de déterminer la noblesse et le clergé à sortir de leur indécision et le tiers-état de son inertie systématique, essaie d'arriver à une entente devenue impossible par suite de la rupture des conférences proposées par le clergé. Sur sa pro-

Digitized by Google

position, une députation solennelle va porter ces paroles au clergé :

« Les députés des communes vous prient « et vous adjurent au nom du Dieu de paix « et de l'intérêt national de vous réunir à « eux dans la salle de l'Assemblée générale, « afin d'y opérer ensemble l'union et la « concorde. »

Le clergé répond par acclamation à cet appel, mais les évêques qui craignent la réunion font ajourner la réponse au lendemain ; ils obtiennent une lettre du roi témoignant du désir de voir reprendre les conférences interrompues. Le clergé défère à cette invitation.

La noblesse prévenue que pareille lettre lui arrivera prend les devants dans une déclaration solennelle.

« La Chambre de la noblesse, considé- « rant que dans le moment actuel il est « de son devoir de se rallier à la Constitu- « tion et de donner l'exemple de la fer- « meté, comme elle a donné la preuve de « son désintéressement, déclare que la dé- « libération par ordre et la faculté *d'empê- « cher*, que les ordres ont tous divisément, « sont constitutifs de la monarchie et « qu'elle persévérera constamment dans « ces principes conservateurs du trône et « de la liberté. »

On accepte donc les conférences.

Le tiers-état agit de son côté de la même

Digitized by Google

façon, en nommant des commissaires auxquels il lie les mains.

Craignant un piège en déférant aux vœux du roi ou en n y accédant pas, Mirabeau propose qu'on se rende aux conférences après qu'une députation aura porté au monarque une adresse pleine d'amour, consacrant à la fois leurs sentiments et leurs principes.

Malheureusement Louis XVI, mal inspiré, qui avait reçu avec empressement les deux autres ordres, humilie le tiers en évitant de le recevoir.

Néanmoins les conférences commencent ; elles durent sept jours, pendant lesquels la noblesse, ne cherchant que des chicanes, essaie de lasser ses adversaires.

Les étrangers affluent dans la salle des Etats généraux à tel point qu'ils s'y confondent avec les députés. On est obligé d'élever des barrières destinées à contenir la foule et l'on prie les auditeurs de ne donner à la fin des avis aucun signe tumultueux d'applaudissement et de désapprobation ; les uns et les autres n'étant pas dignes de la majesté d'une pareille Assemblée.

Malgré la répugnance visible de Louis XVI pour le tiers-état, le roi est toujours très aimé dans la classe populaire, la preuve en est dans une estampe qui circule en ville, où sous les portraits su-

Digitized by Google

perposés des rois est présenté le théorème suivant :

XVI égale XII plus IV

Preuve par addition

Louis XII, père du peuple.
Henri IV, père de ses sujets.

Louis XVI, l'un et l'autre.

Par contre la haine contre la reine (l'Autrichienne) va en s'accentuant. On colporte contre elle la satire suivante :

En vain je cherche en ma mémoire
Le nom des êtres abhorrés;
Je n'en trouve point dans l'histoire
Qui puissent t'être comparés.
Oui, je te crois, indigne reine,
Plus prodigue que l'Egyptienne
Dont Marc-Antoine fut épris;
Plus orgueilleuse qu'Agrippine,
Plus lubrique que Messaline,
Plus cruelle que Médicis.

Dans une autre pièce on la comparait à la Dubarry.

Toutes ces ignominies n'étaient pas sans affecter Marie-Antoinette, et comme elle commençait déjà à ne plus goûter de repos elle se couchait très tard.

Digitized by Google

Vers la fin de mai, un soir qu'elle était assise au milieu de la chambre, elle racontait plusieurs choses remarquables qui avaient eu lieu pendant le cours de la journée ; quatre bougies étaient placées sur la toilette ; la première s'éteignit d'elle-même ; rallumée bientôt, la seconde puis la troisième s'éteignirent aussi ; alors la reine (c'est Madame Campan qui parle) me serrant la main avec un mouvement d'effroi, me dit : « Le malheur peut rendre « superstitieux ; si cette quatrième bougie « s'éteint comme les autres, rien ne pourra « m'empêcher de regarder cela comme un « sinistre présage... » La quatrième bougie s'éteignit.

JUIN.

Première semaine

Les séances des Etats généraux sont suivies avec passion par le peuple ; chacun selon son opinion veut entendre l'orateur de son parti, défendre ses prérogatives ; aussi la ville présente-t-elle un aspect des plus animés ; les abords de la salle des Menus sont envahis bien avant l'ouverture des séances ; on discute avec force, on commente les discours de la veille, on supputte ce que seront ceux du jour, on sent que la passion politique envahit même les plus indifférents, non seulement ici, mais

Digitized by Google

partout aux alentours, car la route de Versailles est couverte de curieux venant profiter de la liberté qui leur est accordée d'assister aux délibérations des Etats généraux.

Il n'est pas sans intérêt, maintenant que les députés sont au complet par suite des élections de Paris, de mettre sous les yeux la composition des Etats généraux. Ils comprennent 1,213 membres qui se répartissent ainsi :

285 députés de la noblesse.
305 députés du clergé.
623 députés du tiers-état.

Les avocats, hommes de loi, magistrats, sont au nombre de quatre cents.

Les médecins sont environ quarante.

Les littérateurs, hommes de lettres, publicistes sont à peine représentés.

Les trois ordres continuent toujours à s'assembler et n'aboutissent à rien. La noblesse qui craint l'alliance du clergé et du tiers-état lutte de toutes ses forces pour empêcher toute solution : gagner du temps est sa devise ; le clergé partagé en deux camps ne sait encore à qui il s'alliera pendant que le tiers-état continue d'opposer à toutes les ruses le mutisme le plus absolu, mutisme qui semble aller jusqu'à l'apathie, mais qui n'est en réalité que la force d'inertie par laquelle il arrivera plus tard à renverser tous les obstacles.

Les esprits sont inquiets, chacun pense

Digitized by Google

que d'ici peu il faudra forcément arriver à une solution : quelle sera-t-elle ? C'est cet inconnu qui fait presque passer sans importance des faits comme le suivant :

Le 4 juin, Louis, Dauphin de France, est mort à Meudon. Ce prince annonçait une intelligence précoce dont voici un trait des plus touchants :

Tombé en langueur de la maladie dont il est mort, Louis avait toujours auprès de lui M. de Bourset, son valet de chambre auquel il portait la plus vive affection.

Un jour, il lui demanda des ciseaux ; ce gentilhomme lui représenta que cela lui était défendu.

L'enfant, prenant alors un air affligé, insista avec cette douceur suppliante particulière aux malades ; aussi M. de Bourset accéda-t-il à sa demande.

Muni des ciseaux qu'il désirait, il s'en servit pour se couper une boucle de cheveux qu'il enveloppa avec soin dans une feuille de papier : « Tenez, Monsieur, dit-il à son valet de chambre, voilà le seul présent que je puisse vous faire, n'ayant rien à ma disposition ; mais quand je serai mort vous présenterez ce gage à mon papa et à ma maman ; en se souvenant de moi, j'espère qu'ils se souviendront de vous. »

Le Dauphin fut enterré sans pompes à Saint-Denis.

En présence de l'indifférence générale produite par la mort de son fils, Marie-An-

Digitized by Google

toinette écrivait douloureusement : « Voyez cette nation qui perd un de ses princes ! elle n'a pas seulement eu l'air de s'en apercevoir. »

Les Etats généraux sont au 10 juin exactement dans la même situation qu'au premier jour; l'abbé Sieyès, interprète des sentiments de ses collègues, déclare qu'il est important de ne pas prolonger plus longtemps l'état d'inaction dans lequel on est; il faut, dit-il, passer à l'action et commencer la vérification des pouvoirs. Cette motion est adoptée.

11 juin.

C'est la Fête-Dieu. Cette journée consacrée à la religion produit surtout à Versailles une grande sensation. Les avenues, les rues, les carrefours par où la procession traditionnelle doit passer sont encombrés. Les reposoirs s'élèvent de tous côtés, les fleurs, les guirlandes couvrent les façades des maisons, à tous les coins de rue sont placées une ou plusieurs statues saintes.

La Cour assiste à cette cérémonie ; l'ordre est le même qu'à la procession du 4 mai ; le roi, la reine, les princes sont derrière le dais. Les Etats généraux sont représentés par des députations ; douze membres du clergé, douze de la noblesse et vingt-quatre du tiers-état ayant à sa tête le président Bailly ; le tiers marche en

Digitized by Google

avant, ensuite la noblesse, puis le clergé, le plus près du Saint-Sacrement.

A la grand' messe de la paroisse, qui suivit la procession, le clergé prit place au bas de la stalle du roi, la noblesse en face du clergé, du côté de l'évangile, et le tiers-état sur des banquettes derrière les chantres, entre le lutrin et la grille du chœur.

Le peuple prend une grande part à cette manifestation religieuse ; sur tout le parcours de la procession, il est là, silencieux, respectueux et fidèle aux traditions de ses ancêtres ; découvert tant que le cortège défile, il s'agenouille au passage du dais. Mais il pratique la liberté de conscience comme le prouve le fait suivant.

Le 13 juin est mort à Versailles, au n° 59 de la rue d'Anjou, Liquier, député de Marseille. Il était protestant. Quoique député, on ne voulut pas permettre son inhumation en plein jour.

A la tombée de la nuit, Lefèvre, commissaire de police du quartier Saint-Louis, fit porter le corps sans cérémonie, dans les prés, derrière le cimetière de la paroisse Notre-Dame.

Les députés du tiers voulurent par leur présence protester contre cet acte d'intolérance religieuse ; presque tous conduisirent le corps de leur collègue à sa dernière demeure ; le président Bailly marchait en tête.

La nouvelle s'était vivement répandue

Digitized by Google

dans la ville, où elle avait produit un grand émoi dans la population et c'est au milieu d'une foule immense de peuple qu'on parvint jusqu'à l'endroit de la sépulture, qui eut lieu sans encombre au milieu d'un recueillement général.

La municipalité a reçu un ordre de réquisition au nom du roi, de préparer chez les bourgeois le logement de 244 officiers et gardes du corps qui doivent arriver le 26 juin et autant qui sont attendus le 29. Elle l'a fait sans la moindre observation.

Les logeurs devront être indemnisés par le trésor du roi, à raison de 2 livres par jour pour les officiers, 30 sols pour les maréchaux de logis, 20 sols pour les gardes.

17 juin.

La vérification est faite, et il s'agit de savoir sous quel nom l'assemblée va être constituée.

Déjà Sieyès avait proposé la veille le nom d'*Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française*; cette dénomination est repoussée ; le comte de Mirabeau propose le titre de *Représentants du peuple français*. Quoique bien accueillie d'abord, la motion n'est pas acceptée ; on discute, on ergote sur le mot *peuple*, que chacun interprète à sa façon ; finalement on remet au lendemain la fin de cette interminable discussion. Le 17, en effet, par

Digitized by Google

491 voix contre 90, les Etats généraux deviennent l'*Assemblée nationale* au cri mille fois répété de : *Vive le roi !*

Le roi, la reine, la famille royale sont à Marly. Louis XVI ne veut voir personne, les ordres sont si sévères que l'entrée des jardins est interdite. Demande-t-on un grand seigneur? un suisse accompagne le visiteur jusqu'au logement de ce personnage; demande-t-on une personne de peu d'importance? la porte est impitoyablement refusée. Ces mesures, qui ne font pressentir que des projets sinistres, produisent le plus pénible effet sur tous les bons citoyens. Le roi s'aperçoit du mauvais effet de cette retraite de la cour, aussi décide-t-il que, le mercredi et le dimanche, elle se rendra à Versailles.

18 juin.

Les députés assistent à la procession du Saint-Sacrement, ainsi que le roi, la reine, les princes et princesses du sang. La reine est triste, mélancolique et paraissant affectée d'un chagrin qu'elle s'efforce inutilement de concentrer dans son cœur. N'est-elle pas excusable, cette reine qui vient de perdre son enfant il y a quelques jours à peine?

Le soir la cour est repartie pour Marly.

Bailly, doyen de l'ancienne Assemblée, devient le président de l'Assemblée nationale ; les députés du tiers prêtent serment de remplir avec zèle et fidélité les

Digitized by Google

fonctions dont ils sont chargés, pendant que le haut clergé. qui lutte encore, essaie de se constituer séparément. Mais la majorité est acquise aux partisans de la vérification en commun qui déclarent devoir se rendre le lendemain à la salle des Etats.

20 juin.

Le matin du 20 juin, les députés se rendaient comme à l'ordinaire à la salle des Menus, quand ils entendirent publier dans la rue, par des hérauts d'armes, ce qui suit :

« Le roi ayant résolu de tenir une séance « royale aux Etats généraux le 22 juin, « les préparatifs à faire dans les trois sal- « les qui servent aux assemblées des Or- « dres exigent que les assemblées soient « suspendues jusqu'après la tenue de la- « dite séance. Sa Majesté fera connnaître « par une nouvelle proclamation l'heure à « laquelle elle se rendra lundi à l'assem- « blée des Etats. »

Les députés du tiers, ne voyant dans cette proclamation qu'un coup d 'autorité portant atteinte à la liberté de la nation entière, se précipitent à la porte de la rue des Chantiers, où était leur entrée. On avait établi là, sur la rue, un vestibule en planches dans lequel ils déposaient leurs habits; auprès de ce vestibule se trouvait un corps de garde qui en était sé-

Digitized by Google

paré par une petite cour fermée par des planches du côté de la rue. Mais les députés ne peuvent entrer, toutes les issues sont occupées par les gardes françaises et les officiers de gardes, tous baïonnette au fusil, l'épée nue, commandés par un député garde française, M. le duc du Châtelet.

Le président Bailly se présente à la porte de l'Assemblée; arrêté par la troupe placée à l'entrée, il peut enfin, avec la permission de l'officier, pénétrer dans la salle et rédiger une protestation.

La nouvelle se répand dans la ville, on ne comprend rien à ce déploiement militaire; immédiatement la foule se porte du côté de la rue des Chantiers et de l'avenue de Paris. On commente les événements.

Les députés, mêlés à la foule, ne savent que faire ; tous cependant voulaient que l'Assemblée se constituât, mais où? Les uns veulent se réunir sur la place d'Armes en face du château, les autres proposent d'aller tenir la séance à Marly, quand tout à coup une voix retentit : « *Rendons-nous au Jeu de Paume de la rue Saint-François!* » Qui venait de parler? — Le docteur Joseph-Ignace Guillotin ! Sa proposition est adoptée aussitôt et tous les députés se rendent à l'endroit indiqué, soit par l'avenue de Paris, la place d'Armes et le coude de la rampe, ou la rue Saint-Martin et l'avenue de Sceaux (l'avenue de Berry, actuellement avenue Thiers, n'existait pas).

Digitized by Google

La foule suit les membres de l'Assemblée; aussi pour empêcher les étrangers d'entrer dans la salle, Bailly pria deux députés de se placer à la porte.

A dix heures et demie du matin, tous sont réunis dans cette salle du Jeu de Paume, désormais historique, et Mounier, député de Grenoble, propose de se lier par un serment. L'idée adoptée, Barnave et Le Chapelier rédigent la formule du serment :

« *Nous jurons de ne jamais nous séparer*
« *et de nous réunir partout où les circons-*
« *tances l'exigeront, jusqu'à ce que la cons-*
« *titution du royaume soit établie et affer-*
« *mie sur des fondements solides.* »

Monté sur une porte mise en travers sur deux tonneaux, Bailly prononça si distinctement les termes du serment que sa voix fut entendue de tous les citoyens massés dans la rue. Les députés répondirent affirmativement d'une voix *presque* unanime; chacun d'eux vint apposer sa signature au procès-verbal; seul, Martin d'Auch fit suivre son nom de ce mot : *opposant.*

Pendant que le Tiers tenait sa séance au Jeu de Paume, les députés du clergé se réunissaient dans une des salles de la Mission, c'est-à-dire dans les dépendances de l'église Notre-Dame.

22 juin.

Le 21 juin etant un dimanche, il n'y eut pas de séance ce jour-là. Voulant profiter

Digitized by Google

de ce retard forcé, on a prétendu que pour empêcher messieurs du tiers de se rassembler, le comte d'Artois avait envoyé dire au maître du jeu qu'il jouerait à la paume le lendemain, mais nous croyons devoir nous en rapporter à l'explication donnée par Bailly dans ses Mémoires.

« La salle étant toujours fermée, je réu-
« nis chez moi MM. les secrétaires et un
« nombre de députés pour savoir ce que
« nous avions à faire. Il fut décidé que la
« séance que j'avais indiquée pour lundi
« devait avoir lieu. On avait, pour ce
« jour, l'espérance de la réunion de la
« majorité du clergé, réunion arrêtée
« par sa délibération du vendredi. On
« jugea que le Jeu-de-Paume n'était pas
« un lieu convenable pour que *le clergé*
« *vînt nous y trouver* et, comme il était du
« plus grand intérêt que rien ne retardât
« cette réunion imposante, on chercha un
« autre local. »

On proposa d'abord l'église des Récollets; mais on la trouva peu disposée pour une telle affluence de députés ; l'idée vint de se rendre à l'église Saint-Louis, et c'est là que les membres de l'Assemblée se réunirent sur les offres des marguilliers de préparer tout ce qui serait nécessaire dans l'église sans opposition de la part du curé Jacob.

A onze heures, les députés étaient réunis dans la nef. Le président se plaça devant

Digitized by Google

une table avec ses secrétaires; près de lui, le clergé prit place à droite sur des chaises, la noblesse sur celles de gauche. Le public admis à cette séance envahit promptement l'église.

Le président, après avoir donné connaissance du renvoi de la séance royale au 23 et avoir fait lire le procès-verbal de la salle du Jeu-de-Paume, admit au serment tous les membres de l'Assemblée nationale qui, pour cause de maladie ou d'absence, n'étaient pas à la séance du 20 juin.

Vers midi et demi, Bailly annonça que le clergé allait se réunir à l'Assemblée nationale. Il vint en effet à une heure.

Messieurs du clergé se rendirent dans le chœur où fut fait l'appel des 149 membres signataires de la délibération du vendredi 19 juin pour la vérification commune, ensuite le chœur fut ouvert, les ecclésiastiques allèrent occuper les places qui leur appartenaient.

L'Assemblée procéda à la vérification des pouvoirs des deux ordres unifiés. Deux membres de la noblesse, le marquis de Blacons et le comte d'Agoult, députés du Dauphiné, se présentèrent pour faire vérifier leurs pouvoirs en commun ; ils furent reçus au milieu des acclamations.

23 juin.

Une des journées les plus graves de la Révolution. Le Roi, outré de l'attitude des

Digitized by Google

Etats généraux, tient, à la salle des Menus, une séance royale dans laquelle, d'un ton impérieux, il dissout les Etats généraux. On remarque l'absence de M. Necker dans une situation si tendue, le public apprend sa disgrâce et le ministre devient populaire. A son retour au palais, le Roi fut suivi d'une multitude houleuse et mécontente, qui envahit bientôt la cour des ministres. On cria : « *Aux armes!* » mais les gardes françaises ne bougèrent pas. Le Roi se crut perdu, et cependant, ce n'étaient pas les soldats qui manquaient, car, depuis le matin, les barrières des avenues de Paris, de Saint-Cloud et de Sceaux étaient fermées. L'hôtel des Menus était entouré de troupes, deux compagnies de gardes françaises avaient été placées à l'entrée principale, les Cent-Suisses étaient dans la cour et les gardes du corps dans la salle.

Le Roi parti, pendant la retraite des deux ordres privilégiés, les députés des communes restèrent immobiles et silencieux pendant un quart d'heure; le grand maître des cérémonies, M. de Brézé, s'approchant du président, lui dit : Monsieur, vous avez entendu les intentions du Roi? Bailly lui répondit : Monsieur, l'Assemblée s'est ajournée après la séance royale; je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. — Est ce là votre réponse et puis-je en faire part au Roi? — Oui, Monsieur. Bailly s'adressa alors à ses collègues :

Digitized by Google

« Je crois que la nation assemblée ne peut « pas recevoir d'ordre. »

C'est ici que se place la célèbre apostrophe de Mirabeau, celle que l'on a admise, car il existe plusieurs versions curieuses et que nous citerons aussi :

Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au Roi, et vous qui ne sauriez être son organe auprès des États généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous declare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette.

Le député Rabaud-de-Saint-Etienne a écrit : « Allez dire à ceux qui vous en- « voient. » Camille Desmoulins, dans une lettre à son père, du 24 juin, traduit la phrase d'une tout autre façon : « Le Roi « peut nous faire égorger, nous attendons « tous la mort. Mais qu'il n'espère pas « nous séparer que nous n'ayons fait la « Constitution. » M. de Dreux-Brézé, à la Chambre des pairs, le 15 mars 1833, a dit : « Mon père fut envoyé par Louis XVI pour « ordonner à l'Assemblée nationale de se « séparer. Il entra couvert : tel était son « devoir, puisqu'il parlait au nom du Roi. « De grandes clameurs se firent entendre

Digitized by Google

« à sa vue. On lui cria de se découvrir ;
« mon père s'y refusa énergiquement.
« Alors Mirabeau se leva et ne lui dit
« point : Allez dire à votre maître;...
« mais : nous sommes ici par le vœu de la
« nation ; la force matérielle seule pourrait
« nous faire désemparer. »

Le maître des cérémonies rapporta au Roi le refus des députés de sortir de la salle.

Louis XVI répondit : « qu'ils y restent f..... », d'après ce que raconte l'abbé Jallet, curé-député du Poitou, dans son *Journal inédit*, p. 99.

Un mot de Mirabeau, qui traduit bien cette fameuse séance du 23 juin, est celui qu'il prononça en apprenant l'origine de la séance royale, il est tristement prophétique : « *C'est ainsi qu'on mène les rois à l'échafaud.* »

A l'issue de la séance royale, la foule se porta en masse dans la cour du palais, poussant des cris et réclamant Necker; la Reine, effrayée, envoya chercher le ministre, qui se rendit dans le cabinet du Roi. Il y eut une explication, l'entrevue dura une heure entière; le ministre promit de rester.

Il était sept heures du soir, le peuple avait envahi toutes les cours intérieures; le duc du Châtelet conseilla à Necker de ne pas s'engager dans cette foule et de se retirer par la terrasse. — Non, répondit Necker, il faut bien me montrer au peuple.

Digitized by Google

— Le Roi partait pour Trianon, la foule resta silencieuse sur son passage ; à ce moment, Necker descendait l'escalier et se rendait à pied au contrôle général. D'immenses acclamations retentirent ; la foule se précipita autour du ministre ; tout à coup un homme se jeta aux pieds de Necker, en s'écriant : « Monseigneur, restez-vous ? — Oui, mes enfants. » Les cris redoublèrent. Une troupe de gens, payés pour jouer cette parade, dit le marquis de Ferrières, se mirent à courir à travers les rues de Versailles, en portant des torches allumées (il était nuit) et le nom de Necker dans un transparent couronné de fleurs. La multitude suivait, on alluma des feux de joie, on tira des fusées et les rues retentirent, une partie de la nuit, des cris de : « *Vive M. Necker !* »

27 juin.

Versailles apprend la réunion des trois ordres, immédiatement le peuple se précipite en foule au château, au cri de : « *Vive le Roi !* » La peur s'empare de la cour et on ferma d'abord la grille de la cour des ministres, peu d'instants après on la rouvrit et le Roi fit avertir la Reine qui vint en déshabillé blanc ; le peuple les acclama à leur balcon. Quand ils se furent retirés, la foule alla chez le ministre des finances et, de là, sur la terrasse du Midi, sous les fenêtres de la Reine, qui fut très applaudie.

Digitized by Google

On se rendit alors devant l'appartement du Dauphin, la Reine le fit vivement habiller, elle le prit dans ses bras et le présenta au peuple. Le soir, Versailles fut illuminé et, pendant les trois nuits suivantes, le peuple alluma des feux de joie, tira des fusées et fit partir des boîtes.

Les journées qui suivirent les séances orageuses dont nous venons de parler furent calmes. A l'Assemblée nationale on s'occupe de la vérification des pouvoirs ; à la Cour on est triste, Marie-Antoinette très frappée de la mort du Dauphin, menacée comme reine, tombe dans une profonde mélancolie, ses cheveux commencent à blanchir.

On sait que la famille royale inquiète de l'avenir cherche de plus en plus à se faire protéger par l'armée ; aussi fait-on venir aux écuries de la Reine (rue de la Pompe n° 7) le dépôt du train d'artillerie.

JUILLET.

3 juillet.

L'Assemblée nomme le duc d'Orléans président, ce dernier n'accepte pas cette fonction et l'engage à former de nouveau un bureau pour élire un autre président.

Le résultat du nouveau scrutin donne 700 voix sur 793 votants à l'archevêque de Vienne que le duc d'Orléans proclame lui-même président.

Digitized by Google

M. le duc de la Rochefoucault propose d'envoyer une députation à son ancien président, M. Bailly, pour lui exprimer tous les remerciements de l'Assemblée sur la manière sage, honorable, ferme et modeste avec laquelle il a rempli les fonctions de président. Cette proposition est acceptée à l'unanimité ; le lendemain Bailly remerciait l'Assemblée avec l'expression de la plus touchante émotion. Bailly habitait à Versailles, rue des Bourdonnais, n° 7; et à ce propos nous croyons curieux de relever ici les adresses de quelques-uns des principaux députés de l'Assemblée nationale : ces détails présenteront d'autant plus d'intérêt que la plupart des maisons sont restées dans l'état où elles étaient en 1789.

Nous prenons au hasard :

Rue Duplessis, 31 : Robespierre.

Rue de la Paroisse, 67 : l'abbé Maury.

Au Garde-meuble (aujourd'hui hôtel des Réservoirs) : l'abbé Sieyès.

Rue de Madame, 2 : Dubois, Crancé.

Rue de Vergennes, 6 : Talleyrand, évêque d'Autun.

Rue de Noailles, 12 : Barnave.

Rue Saint-Honoré, 15 : docteur Guillotin.

Rue de l'Orangerie, 60 : Mirabeau.

Rue Hoche, 16 : vicomte Mirabeau, frère du précédent.

Avenue de Saint-Cloud, 71 : Boislandry, député du Tiers (le seul député de Versailles aux États généraux).

Digitized by Google

Rue de Mademoiselle, 2 : Boissy d'Anglas.

Rue d'Anjou, 66 : Brillat-Savarin (l'auteur de la *Physiologie du goût*).

Avenue de Saint-Cloud, 5 : Charrier de la Roche (depuis évêque de Versailles).

Rue des Réservoirs, 28 : Martin d'Auch.

Rue Saint-Honoré, 43 : Pétion de Villeneuve.

Un coin très curieux de Versailles est celui qui se trouve à la jonction de la rue de la Pompe et de l'avenue de Saint-Cloud (actuellement brasserie Muller).

Dans la maison sise à cet endroit et construite sous Louis XV, était un café tenu par un sieur Amaury. Ce café est resté aux descendants de cet Amaury jusque vers 1845. C'est le café le plus ancien de la ville ; c'est là qu'à l'époque des Etats généraux se donnaient rendez-vous les députés du Tiers; c'est là aussi que retentissait souvent la voix puissante de Mirabeau et plus rarement celle de Robespierre, qui cependant y venait régulièrement. La place habituelle de Robespierre était, dit-on, tout de suite à droite en entrant par la porte située à l'angle de la rue et de l'avenue. (M. L. Batiffol, dans son travail intitulé : *L'arrivée à Versailles des Députés aux Etats généraux en* 1789, s'est étendu sur tous ces détails curieux que nous ne faisons que résumer).

Digitized by Google

8 juillet.

Le roi ne cesse depuis la séance du 23 juin de faire venir des troupes, tant aux alentours de Paris qu'à Versailles. Trente-deux mille hommes entourent la ville ; il y a dix pièces de canon aux écuries de la Reine à Versailles, autant à Saint-Cloud. L'intendant de Paris, prétextant qu'il faut donner du travail à ceux qui en manquent, a fait construire des fortifications sur les hauteurs de Montmartre, pouvant contenir cinquante pièces de canon ; le régiment d'Estherhazy est arrivé dans la nuit du mardi au mercredi à Versailles.

La présence de toutes ces troupes dans la ville provoque des désordres et des troubles qu'explique la jalousie des régiments entre eux ; c'est ainsi que vers huit heures du soir on a vu le peuple se porter en masse dans la direction du bois de Satory, où avait lieu un combat entre six gardes françaises et six hussards : on dit qu'il y a eu trois hommes tués. Plusieurs officiers voulurent courir après leurs soldats pour arrêter cette boucherie, mais le peuple les prévint que dans leur intérêt il valait mieux ne pas se mêler de cette affaire. Dans Versailles, on sait qu'il y a entre ces deux régiments une telle haine que de nouveaux combats de cette espèce sont inévitables.

Digitized by Google

10 juillet.

L'Assemblée nationale s'émeut de la concentration de ces troupes; elle croit voir dans le déploiement des forces un prochain attentat contre elle; aussi décide-t-elle d'envoyer une députation au roi demandant le retrait immédiat des régiments. Les députés sont :

L'évêque de Chartres, M. Joubert, MM. Chatizet, Grégoire et Iverneau.

Pour la noblesse, M. de la Rochefoucault, le comte de Crécy, M. de Toulongeon, M. le vicomte de Macaye, le marquis de Blacons et M. de Clermont-Tonnerre.

Pour les communes, M. le comte de Mirabeau, Corollaire, Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Robespierre, Bareyre de Vieusac, de Sieyès, de Launay, Pethion de Villeneuve, Buzot, de Kervelegun, Tronchet.

Le roi a reçu la députation à 9 heures du soir dans son cabinet, a écouté l'adresse de ces messieurs et leur a répondu que le déploiement des forces n'avait qu'un but : prévenir les désordres du peuple de Paris.

13 juillet.

Cependant, les troupes continuent d'affluer de toutes parts, dragons, hussards, troupes étrangères; des batteries de ca-

Digitized by Google

non se dressent sur les avenues et le long des grandes routes, puis des trains d'artillerie arrivés de Douai et tous les jours on assiste à des duels entre les soldats nationaux et allemands, entre gardes-françaises et hussards.

C'est à ce moment que l'on apprend le renvoi de M. Necker parti la veille au soir; de MM. de Montmorin, de la Luzerne, de Saint-Priest et de Puységur, auxquels succèdent M. de Breteuil, comme chef du conseil royal des finances; M. de la Vauguyon, comme ministre des affaires étrangères; M. le maréchal de Broglie, comme ministre de la guerre, nommé en outre généralissime des troupes.

A cette nouvelle, le peuple déjà très excité se soulève et promène dans Versailles les bustes de M. Necker et du duc d'Orléans. Un individu regardant les hommes de 40 sols, au regard farouche, couverts de vêtements ignobles, armés de piques et de faulx, sort de la foule, tire son sabre, coupe la tête au buste d'Orléans, précipite celui de Necker dans la boue et prononce les paroles suivantes : « C'est ainsi que je traite l'opinion publique. »

14 juillet.

L'agitation est grande dans Versailles depuis plusieurs jours ; le peuple ne voit pas sans inquiétude l'hôtel de l'Assemblée

Digitized by Google

nationale environné de soldats avec baïonnettes au fusil, les hussards ainsi que la légion de Lauzun voltigeant sans cesse sur l'avenue de Paris et dans les rues avoisinant l'hôtel des Etats.

Les bruits les plus contradictoires se répandent dans la foule et il en est un surtout qui effraie les habitants. On assure qu'il a été signé un grand nombre de lettres de cachet contre les députés de chaque bailliage, pour que ces otages répondent sur leur tête de la tranquillité de leur province. Ce n'est là qu'un bruit, mais venant s'ajouter à des faits, il ne tarde pas à irriter les citoyens. Ce que l'on sait bien, c'est que la Cour exaspérée contre l'Assemblée nationale est résolue à agir dans la nuit. Le régiment de Royal-Allemand et celui de Royal-Etranger ont reçu l'ordre de prendre les armes, les hussards viennent prendre position sur la place du Château pendant que les gardes du corps occupent la cour d'honneur.

A côté de ces préparatifs inquiétants, la Cour semble prendre des airs de fête. Le comte d'Artois, les Polignac, Mesdames, Madame et madame d'Artois descendent sur la terrasse de l'Orangerie où jouent les deux musiques militaires. On distribue du vin aux soldats, bientôt la joie éclate sur la figure des courtisans réunis ; ils excitent et encouragent de leurs applaudissements toutes les personnes présentes.

Pendant que ces faits se passent au

Digitized by Google

Château, l'Assemblée qui siégeait en permanence apprend qu'au moment de l'attaque de Paris les régiments de Royal-Etranger et les Hussards doivent environner la salle, enlever les députés et en cas de résistance employer la force. Elle sait aussi que le roi doit venir le lendemain faire accepter (de force) la déclaration du 23 juin et dissoudre l'Assemblée. Quarante mille exemplaires de cette déclaration venaient d'être envoyés en province, avec ordre d'affichage dans toute l'étendue du royaume.

De son côté, le maréchal de Broglie, à la nouvelle des évènements de Paris, envoie des ordres aux canonniers des écuries de la Reine de se tenir prêts pour la nuit à placer leurs batteries sur l'avenue de Paris, vis-à-vis la place d'Armes ; aussi le peuple versaillais, silencieux et farouche, prêt à changer son abattement en fureur, entoure-t-il la salle des Etats. L'Assemblée envoie au roi députation sur députation, demandant le retrait des troupes; ces députations composées de cinquante membres traversent l'espace qui sépare la salle des Etats de la Cour, en silence, pendant que le peuple ouvre avec respect ses rangs sur leur passage. L'air sévère des députés indique le courage inébranlable de l'Assemblée.

L'ordre envoyé par le maréchal de Broglie a été mal accueilli des troupes ; les canonniers ont déclaré à leurs chefs qu'il ne

Digitized by Google

fallait pas compter sur eux pour exécuter ce qu'on leur commandait. Les officiers ont rendu immédiatement compte de ce qui se passait au maréchal, celui-ci a voulu agir par la violence auprès des soldats, mais les officiers lui ont représenté que si l'on s'arrêtait à cette extrémité elle aurait des suites funestes, assurant même qu'elle n'aurait qu'un résultat, faire déserter le régiment.

15 juillet.

On sait comment en une journée les choses ont changé d'aspect. Le roi s'est rendu à l'Assemblée nationale accompagné seulement du grand-maître des cérémonies, de ses deux frères et d'un capitaine des gardes. Louis XVI a prononcé un discours dans lequel il dit entr'autres choses : « C'est moi qui me fie à vous, aidez-moi. » « J'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles... » Ces deux phrases ont obtenu un succès considérable ; le roi est retourné à pied au Château, entouré des députés : les arbres, les grilles, les statues, étaient chargés de spectateurs. La foule se rangeait sur le passage du roi, ce qui a fait dire à M. de Villeroi : « Je puis cesser mes fonctions, la nation les remplit pour moi. »

La journée était splendide, le soleil dardait ses rayons, aussi l'archevêque de Vienne témoignait à Sa Majesté combien la marche lente et longue avec une pareille

Digitized by Google

chaleur devait lui rendre le chemin pénible (on mit une heure pour venir de l'Assemblée au Château), le roi répliqua vivement : « Non, il n'est pas fatigant ».

Un député a dit aussi au roi que l'hommage du peuple s'adressait plus à sa bonté qu'à son rang suprême, celui-ci répondit : « Comment a-t-il pu être méconnu ? » Le roi est rentré dans la cour des Ministres accompagné des cris unanimes de *Vive le Roi !* Là, les gardes du corps, gagnés par l'effervescence populaire, se sont mêlés sans armes à la foule et la musique des suisses a exécuté l'air de la *Lucile* de Grétry, *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille.*

La reine apparut à son balcon avec le Dauphin et Madame Royale. Les applaudissements redoublèrent.

17 juillet.

L'Assemblée apprend que les ministres ont donné leur démission, et par suite que M. Necker revient au pouvoir. — Le roi se rendra à Paris pour visiter son peuple. — C'était une journée grave, d'où pouvait dépendre le sort de la royauté, selon la réception qui serait faite au souverain par le peuple parisien. A Versailles, ce voyage du roi agite les habitants. Boislandry annonce au conseil municipal qu'il ira se joindre au grand-maître, avec les jeunes gens de la ville, pour suivre le roi. Cette idée a trouvé le comité municipal irrésolu : MM. Loustaunau, Chapuy et Boislandry se

Digitized by Google

sont rendus au château. Le roi a fait répondre qu'en l'absence des ministres il s'en rapportait à la sagesse de la municipalité. Celle-ci a attendu, mais les jeunes gens se sont préparés, au nombre de 2 à 300, à suivre le roi. Dans la matinée du 17, une femme assez bien mise est parvenue jusqu'à M. le duc de Villeroi, capitaine des gardes, de service. « Monsieur le duc, lui dit-elle, j'ai à vous déclarer que, tout à l'heure, passant au bout de la grande avenue, des hommes arrêtés près de tel arbre (elle le désigna), s'entretenaient du roi. L'un dit : Le ... croit arriver vivant à Paris, il y entrera mort : son cadavre sera traîné dans les rues. Remarquez, Monsieur, que je ne suis ni ivre ni folle. »

M. de Villeroi est allé prévenir Sa Majesté, qui lui a répondu : « Quelle extravagance ! » En apprenant cette réponse, cette femme s'est écriée de nouveau : « Je ne suis ni ivre ni folle, au surplus, si l'on attentait aux jours du roi, la France et la postérité sauront l'avis que j'ai donné. Et vous, Monsieur, vous aurez à répondre de ce qui peut arriver ».

Le capitaine des gardes a trouvé le roi pensif, le coude appuyé sur la cheminée, la main posée sur le front. « Monsieur de Villeroi ! le sort en est jeté, partons. — Mais, Sire, Votre Majesté exposera-t-elle ses jours ? La prudence n'ordonnerait-elle pas de s'éloigner ? — Non, monsieur ; faut-il que pour le salut d'un seul, j'ex-

Digitized by Google

pose plusieurs au danger? J'ai promis d'aller à Paris, j'irai. Mon peuple sait que je l'aime, je me confie à lui... »

Le roi a passé la nuit du 16 au 17 à mettre en ordre tous ses papiers, le matin, il s'est confessé, a communié, puis s'est entretenu avant son départ avec sa famille et lui a fait les plus touchants adieux. A 11 heures, le roi, monté en voiture, est parti accompagné de la jeunesse versaillaise.

Pendant toute cette journée, Marie-Antoinette, renfermée dans son palais, s'est abandonnée au désespoir. Elle avait peur pour la vie du roi. D'une main tremblante, elle a écrit un discours qu'elle a récité ensuite en se promenant avec agitation. Si Louis XVI était tué, elle irait aux Etats généraux, puis, comme Marie-Thérèse, jadis en Hongrie, elle montrerait ses enfants et leur dirait : « Messieurs, je viens « vous remettre la femme et la famille « de votre souverain; ne souffrez pas « que l'on désunisse sur la terre ce qui a « été uni dans le ciel ». Et la reine répétait sans cesse cette phrase au milieu des sanglots. Le soir de cette journée, le roi rentrait à Versailles, escorté du peuple qui l'acclamait jusque dans la cour de Marbre ; la reine, avec ses enfants, est venue se précipiter dans ses bras, au milieu de l'escalier de ses appartements. Le monarque a été forcé de se montrer sur le balcon avec la reine, Monsieur, Madame et Madame Eli-

Digitized by Google

sabeth. Ils ont été tous salués d'acclamations unanimes.

21 juillet.

Nous avons raconté en son temps la séance qui eut lieu dans l'église Saint-Louis, à la fin de juin ; cette séance n'a pas été la seule qui ait été tenue là, car le mardi 21 juillet les députés se sont réunis de nouveau dans cette église, à cause des réparations urgentes qu'il y avait à faire dans la salle des Etats : il s'agissait de modifier la disposition des gradins. Mais on n'y a pas fait de seconde séance à cause de « la difficulté d'être généralement entendu « dans l'église de Saint-Louis, remplie « d'un auditoire nombreux ». Les députés se sont ajournés au lendemain, au lieu et à l'heure accoutumés.

On s'étonne même de cette suspension d'un jour dans un moment aussi troublé ; en effet, si la tranquillité renaît un peu à Paris depuis la prise de la Bastille, en province l'agitation est à son comble. C'est à ce moment qu'à Saint-Germain, près Versailles, un meunier, Sauvage, pris par les gens du peuple sous prétexte d'accaparement de blé et de farine, a eu la tête coupée par un garçon boucher, sans forme de procès. Le nommé Thomassin, pris aussi dans la même ville pour le même motif, n'a dû la vie qu'à l'évêque de Chartres, escorté de quelques membres des trois ordres, qui ne sont parvenus, qu'après avoir

Digitized by Google

maintes fois risqué leur vie, à le ramener à Versailles, en promettant d'instruire son procès. Le régiment des gardes françaises, déjà insurgé depuis la fin du mois de juin, a également abandonné ses drapeaux ; une seule compagnie, restée fidèle à son devoir, a déserté aussi pour aller s'enrôler dans la garde de Paris où se trouvaient leurs camarades; il est arrivé même ce fait curieux, qu'en se réveillant Louis XVI n'a plus vu de gardes aux postes qui leur étaient confiés.

23 juillet.

Les députés sont rentrés dans leur salle habituelle où il n'est question que des excès commis à Paris et en province. C'est dans une des séances de ce jour-ci que Barnave a prononcé ces paroles si connues et arrangées ainsi depuis : « *Le sang qui coule est-il donc si pur ?* » à propos du fils de M. Berthier venant à l'Assemblée implorer l'éloquence de M. de Lally et lui demander justice pour son père pendu et mis en pièces la veille au soir, en même temps que Foulon.

Nous nous bornerons à reproduire ce que dit le *Journal de Versailles* de 1789 dans son Supplément au numéro 15, p. 120.

Barnave a dit : « Je m'afflige des *accidens* arrivés dans la capitale, mais ils ne « doivent pas nous occuper. *Je demande si « le sang qui vient de se répandre doit crier « bien haut ?* Ah ! si l'éloquence qui rede-

Digitized by Google

« mande le sang des hommes devait se « faire entendre, ce serait pour celui versé « devant la Bastille ; c'est l'effusion de ce « sang qui pourrait m'attendrir ; mais je « garde mon sang-froid pour agir en fa- « veur de la patrie. »

25 juillet.

Un avis aux citoyens de Versailles annonce que l'Assemblée générale de la municipalité ayant jugé nécessaire de former un corps de milice bourgeoise pour la sûreté de la ville, en a fait au roi la très humble représentation. Sa Majesté a donné son approbation.

La milice bourgeoise sera composée de seize compagnies ; chaque compagnie nommera ses capitaines, lieutenants et sous-lieutenants.

Les différentes compagnies nommeront le commandant en chef et le commandant en second.

On se fera inscrire dans les huit quartiers, chez MM. les députés et représentants.

Cet avis, fait et arrêté en l'Assemblée générale tenue à Versailles le 25 juillet 1789, est signé : Noailles, prince de Poix, *président*; Thierry, de Ville-d'Avray, *maire ;* Emard, *greffier municipal.*

En peu de jours le chiffre des enrôlements s'est élevé à 451.

Digitized by Google

28 juillet.

La milice bourgeoise de Versailles a fait aux Etats généraux l'offre d'une garde d'honneur près de l'Assemblée nationale. Celle-ci, après une courte discussion, accepte, sans rejeter pour cela le service des gardes de la prévôté.

Voici quelle est l'organisation de la milice. Il y a deux grandes divisions ; le quartier Notre-Dame comprend 4 bataillons et 22 compagnies, le quartier Saint-Louis 4 bataillons et 20 compagnies. On leur a donné 1364 fusils.

Les gardes nationales ont été équipées à la hâte et, particulièrement à Versailles, l'habit militaire a paru choquant ; en effet, tous les bas valets du roi ont été transformés en lieutenants et capitaines. Presque tous les musiciens à la chapelle ont paru un jour en costume militaire à la messe du roi, et l'on raconte même qu'un *castrat* a chanté un motet habillé en uniforme de grenadier. Les rires se sont contenus à peine dans la chapelle royale. Aussi Louis XVI a-t-il fait défendre à ses serviteurs de paraître dans un semblable équipement en sa présence.

AOUT.

3 août.

M. Thierry de Ville-d'Avray donne sa démission de maire de Versailles.

Digitized by Google

Thierry de Ville-d'Avray est le premier maire de la ville comme nous l'avons vu ; nommé *syndic*, en 1787, il devint *consul municipal* le 9 avril 1788 et *maire* le 23 mai 1789.

« Né à Versailles, il était l'un des quatre premiers valets de chambre du roi ; très aimé de Louis XVI, il obtint des titres de noblesse et vit sa terre de Ville-d'Avray érigée en baronnie. Nommé commissaire général de la maison du roi, au départetement des meubles de la Couronne, on raconte qu'un jour, le roi lui ayant demandé ce qu'il pensait des travaux manuels dont il faisait son amusement, Thierry aurait osé lui répondre : « *Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois* ». Louis XVI aurait alors assez durement repoussé cette observation ; mais renfermé plus tard au Temple, il s'en serait ressouvenu et se serait écrié : « *Thierry! Thierry! que ne t'ai-je écouté!* »

Thierry resta constamment fidèle à Louis XVI et il fut accusé, lors du procès du roi, d'avoir servi d'intermédiaire dans une négociation entre ce prince et Vergniaud, Brissot, Guadet et Gensonné. Conduit dans la prison de l'Abbaye, après le 10 août, il fut l'une des victimes des massacres de septembre 1792.

Après la démission de Thierry, le corp municipal n'a pas nommé de maire, à

Digitized by Google

cause de la loi sur le régime général à appliquer aux différentes municipalités du royaume, en discussion à l'Assemblée nationale.

Un président, faisant fonctions de maire, fût nommé par l'assemblée municipale.

Ce furent :

Pour le mois d'août, M. Ménard, notaire;

Septembre, M. Clausse, procureur;

Octobre, Loustaunau, premier chirurgien du roi; celui-ci, forcé par son service, après les journées des 5 et 6 octobre, de suivre le roi à Paris, fut remplacé le 8 par M. Rivière de Gray, commis de la marine.

M. Bougleux, négociant, fut président pour novembre, et, en décembre, on nomma M. Guillery, qui resta, par le vœu de ses collègues, jusqu'à l'installation de la nouvelle municipalité, le dimanche 7 mars 1790. Les treize sections de Versailles nommèrent alors M. Coste, médecin des armées.

4-11 août.

Il règne une certaine agitation dans Versailles. On sent vaguement une sorte d'inquiétude qui trouble la ville, d'ordinaire très paisible. Les députés n'en sont point cause : ils continuent comme par le passé à se rendre à la salle des Etats, matin ou soir, suivant les convocations, tranquillement, paisiblement et sans tumulte. Dès que leur défilé est terminé sur l'avenue de

Digitized by Google

Paris et la rue des Chantiers, Versailles reprend son calme habituel, et les habitants s'occupent de leurs affaires comme s'il ne se passait rien chez eux. Tout au plus, de temps à autre, voit-on arriver de Viroflay, par l'avenue, des députations qui viennent de Paris et qu'on introduit à l'Assemblée nationale. Dans la matinée du 4, les représentants des six corps de commerce de la ville de Paris ont ainsi défilé et sont allés présenter aux députés leurs hommages et leurs respects.

Mais il règne une grande fermentation en France. La *Gazette* raconte que les campagnes se soulèvent, que des bandes de paysans s'en vont à travers champs, volant, pillant, brûlant : ils proclament tout haut que le meilleur moyen d'accomplir la révolution, c'est de réduire en cendres tous les châteaux et de détruire tous les parchemins féodaux. Ces nouvelles que les journaux grossissent ne laissent pas que d'inquiéter les bons bourgeois de Versailles. Evidemment la ville est tranquille ; les troupes sont nombreuses ; la présence du roi et de l'Assemblée nationale en imposent. Cependant les bruits sont alarmants. On raconte que des maraudeurs ont l'audace de pénétrer dans le parc de Versailles et de tuer le gibier non loin du palais même. Louis XVI une nuit, dit-on, a entendu les coups de feu de ces scélérats. De jour, on voit de loin en loin, des gardes conduire à la Geôle, place du Marché, des

Digitized by Google

gens qui ont mauvaise mine. Depuis quelque temps les arrestations se multiplient.

Autre chose : on parle encore d'accaparements de farines ; le blé va manquer, ou on ne l'aura qu'au poids de l'or ; l'effervescence est générale ; les journaux racontent que çà et là les habitants des campagnes se jettent sur les convois qu'ils croient appartenir à des accapareurs : à Louviers, il y a eu des rixes sanglantes ; la défiance et la délation règnent partout.

A Versailles on a appris que des individus de Saint-Cyr avaient enfermé dans des greniers de grandes quantités de farine. Une troupe de milices bourgeoises a été immédiatement envoyée pour vérifier le fait. Elle a ramené pieds et poings liés, sur des chariots, ceux que l'on soupçonnait. On ignore ce qu'il y a de vrai dans l'affaire.

Ces causes de troubles sont générales : toutes les provinces les subissent plus ou moins. Mais ici, depuis quelques jours, on discute beaucoup à propos d'une histoire qui a péniblement impressionné la population et qui a même eu pour conséquence des faits regrettables.

Dans la nuit du 30 au 31 juillet, les gardes françaises et les gardes suisses qui faisaient le service au château ont laissé là leurs officiers, et, sans prévenir personne, sans en avoir reçu l'ordre de qui que ce soit, ils ont plié bagages, pris leurs fusils, et sont partis ensemble pour Paris, tous, en chantant. Le château s'est trouvé seul,

Digitized by Google

abandonné ; personne ne montait plus la garde. Dès qu'on a su cela en ville, la milice bourgeoise s'est immédiatement rassemblée, et sous les ordres du prince de Poix, gouverneur de Versailles, elle s'est rendue au palais, a occupé les postes, en sorte que fort peu de temps après la désertion subite des gardes, le service militaire du roi a été repris.

Ce n'était pas une charge pour la milice, c'était un honneur ; ce fut ainsi qu'elle prit la chose. L'affaire avait eu lieu le matin, lorsque entre midi et une heure M. de Saint-Priest écrivit au prince de Poix la lettre suivante et la fit afficher partout :

« Le roi a ordonné, Monsieur, que les postes des grilles soient relevés par la garde invalide ; que les postes éloignés le soient par la milice bourgeoise, selon que vous le jugerez à propos, et jusqu'à nouvel ordre. »

La milice n'a pas été contente. On faisait si peu cas d'elle qu'on ne voulait pas lui laisser un jour entier la garde du roi et qu'on lui préférait aussitôt des vieux soldats malades, presque impotents. Elle s'est fâchée, a crié ; le prince de Poix a donné sa démission et finalement pour faire plaisir aux Versaillais, on a permis à la milice de faire le service de concert avec les invalides ; alternativement la garde serait montée par un bourgeois et par un invalide. Mais pendant plusieurs jours les mili-

Digitized by Google

ciens se sont tenus sur la place d'Armes, commentant en groupe, avec colère, l'insulte qui leur était faite. La voiture du bailli de Crussol traversant la place le 4 août, ils se sont jetés sur elle, on ne sait pourquoi ; ils ont rossé les laquais et dit des gros mots au maître. Celui-ci s'est plaint, le lendemain, à l'Assemblée nationale qui a consigné cette réclamation sur le procès-verbal.

Ces incidents occupent la ville, font le sujet de toutes les conversations ; aussi s'occupe-t-on peu, mais on s'en occupe, des graves débats de l'Assemblée nationale. Le 4 août et jours suivants, obéissant à un mouvement général d'enthousiasme, tous les députés, nobles, prêtres, tiers-état, ont fait le sacrifice en commun de tous les droits et redevances féodales. L'ancien régime s'écroule, et cela s'est fait non pas solennellement par deux ou trois déclarations et une loi très courte et très simple, mais par un nombre incalculable de décisions, les unes graves, les autres petites, comme ce député qui, venant sacrifier son droit de colombier, déclara apporter « sur l'autel de la patrie *son petit moineau* ».

Les Versaillais ne connaissent ce qui se décide à l'Assemblée que par les journaux, assez tard. Il n'y a que les grosses nouvelles et les faits principaux que les députés racontent dans les maisons, le soir en rentrant chez eux.

Dans tous les décrets qu'a rendus l'As-

Digitized by Google

semblée nationale pendant ces journées mémorables, beaucoup de gens ne voient qu'une chose : c'est qu'ils vont pouvoir facilement, pour rien, aller tuer des perdreaux dans le parc.

13 août.

Depuis la nuit fameuse du 4 août, l'Assemblée nationale n'a plus qu'un but : substituer un régime nouveau à l'ancien, détruire en un mot le régime féodal avec tous ses droits et ses privilèges. Aussi voit-on disparaître coup sur coup le droit de chasse, les dîmes de toute nature, le droit des justices seigneuriales, la vénalité des offices de judicature, les droits casuels des curés de campagnes, les privilèges pécuniaires, etc., etc., et décréter qu'à l'avenir tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous les emplois et dignités ecclésiastiques, civils et militaires.

Les députés, désireux de faire connaître au roi les décisions prises par l'Assemblée, se transportent en corps au château, à midi, heure fixée par Sa Majesté pour les recevoir, sans garder aucun rang entre les membres.

Le président de l'Assemblée, que le grand-maître et l'aide des cérémonies sont allés chercher, s'avance en saluant, à trois reprises, jusqu'au pied du trône du roi et prononce alors un discours dans lequel il exprime combien il est heureux d'an-

Digitized by Google

noncer que les privilèges, les droits particuliers, les distinctions nuisibles au bien public ont disparu. Il ajoute alors : « Vous « ne voyez devant vous, Sire, que des « Français soumis aux mêmes lois, gou- « vernés par les mêmes principes, péné- « trés des mêmes sentiments et prêts à « donner leur vie pour les intérêts de la « nation et de son roi. »

Puis il termine par cette phrase :

« Agréez donc, Sire, notre respectueuse « reconnaissance et l'hommage de notre « amour, et portez dans tous les âges le « seul titre qui puisse ajouter de l'éclat à « la majesté royale, le titre que nos ac- « clamations unanimes vous ont déféré, le « titre de *restaurateur de la liberté fran- « çaise.* »

Louis XVI, prenant la parole, accepte avec reconnaissance le titre qu'on veut bien lui décerner ; le roi est très acclamé.

Aussitôt le discours du roi terminé, les membres de l'Assemblée nationale se rendent à la chapelle du château pour y entendre un *Te Deum*. Louis XVI, accompagné de Monsieur, y assiste dans le bas de la chapelle, la reine ainsi que les princesses de la famille royale dans la tribune.

17 août.

Le 14 août, l'Assemblée nationale avait conféré la dignité de président à M. le

Digitized by Google

comte de Clermont-Tonnerre et, le 17, M. Le Chapelier, en ouvrant la séance, le proclame président.

Puis le comte de Mirabeau, l'un des commissaires nommés pour rédiger la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, se présente pour rendre compte de son travail.

Après l'énumération des articles, M. de Mirabeau s'exprime ainsi :

« Vous allez, Messieurs, établir un régime au-dessus de nos espérances; vous « ferez un Code pour l'Europe entière ; « car telle est l'influence d'un grand empire, qu'on adopte volontiers les principes qu'il établit. Vous détruirez les rivalités, les jalousies qui tracassent les « nations ; c'est pour nous, pour nos neveux, pour le temps, que vous allez travailler, et l'espèce humaine vous comptera au nombre de ses premiers bienfaiteurs. »

Qui aurait dit qu'après moins de quatre mois depuis sa première séance, un membre des anciens Etats généraux aurait tenu un tel langage sans provoquer immédiatement une panique générale? Mais les esprits étaient changés. La Révolution marchait et tous suivaient.

Les Sociétés politiques commencent à se former de côtés et d'autres. A Versailles existe depuis quelque temps la Société *les Amis de la Constitution.* Installée d'a-

Digitized by Google

bord dans le local du Reposoir (temple protestant), avec Mirabeau, Robespierre et plusieurs membres de l'Assemblée, elle se transportera à Paris, au couvent des Jacobins, après le départ du Roi. La Société de Versailles conservera des relations avec la Société de Paris, et ce sera même à cause de son influence qu'en 1790 Robespierre sera nommé juge du district de Versailles.

18-25 août.

Décidément la garde bourgeoise de Versailles était sur les dents. Seule pour maintenir l'ordre en ville, car les suisses et les gardes du corps qui restent sont à peine suffisants avec les invalides pour la défense du château, on l'a encore réquisitionnée pour des convois de farine dont ont besoin les Versaillais. Ces braves gens n'étaient pas contents, ils se sont plaints. D'ailleurs leurs costumes extrêmement bigarrés les rendent légèrement ridicules, ce qui n'est pas fait pour rehausser leur prestige ou pour les consoler.

Ils sont venus trouver la municipalité et ils ont déclaré qu'il fallait absolument faire venir à Versailles des troupes régulières, autant que possible des cavaliers, que la situation n'était pas tenable et que cet accroissement de forces était tout à fait urgent.

Le président de la municipalité, M. Ménard, faisant droit à leur réclamation, a

Digitized by Google

demandé au gouvernement trois ou quatre escadrons de cavalerie pour aider la garde bourgeoise dans le service de la ville. Le gouvernement n'a pas dit non, et a donné l'ordre à deux cents hommes du régiment des chasseurs des Trois-Evêchés, casernés à Rambouillet, de venir prendre garnison à Versailles.

Mais voilà! Dans la journée du 17 août les cavaliers arrivaient tranquillement par la grande route de Saint-Cyr, lorsqu'on est venu dire tout à coup en ville que ce n'étaient pas deux cents hommes que le roi faisait venir à Versailles, que c'étaient on ne savait combien, cinq à six mille hommes, une armée entière, pour supprimer la garde bourgeoise trop indépendante, occuper militairement les rues et commander à l'Assemblée nationale tout ce qu'on voudrait. Immédiatement des attroupements se sont formés, une grande agitation a mis en effervescence tout le petit peuple du quartier Notre-Dame et les principaux personnages de la milice bourgeoise sont venus déclarer à la municipalité que c'était inutile, que jamais ils ne laisseraient entrer en ville une troupe aussi menaçante, qu'ils allaient se porter aux portes en masse et que, s'il fallait faire le coup de feu, on le ferait.

M. Ménard a immédiatement envoyé prier le chef du détachement de chasseurs de s'arrêter ; c'était le soir, la nuit allait tomber. Les cavaliers sont restés là,

Digitized by Google

à cheval, sur la grande route, à attendre, se demandant ce qui arrivait; ils étaient en marche depuis 4 heures du matin; ce n'est qu'à 9 heures du soir qu'on est venu leur dire qu'il n'y avait décidément pas moyen d'entrer en ville, que les habitants étaient trop excités et qu'ils n'avaient qu'une chose à faire, c'était d'aller passer la nuit au Grand-Trianon, qu'on allait leur porter à manger et qu'au jour on aviserait.

La municipalité a été réunie sur-le-champ, et après une longue discussion on a décidé, pour ne pas effrayer les Versaillais et leur donner satisfaction, que le lendemain 18 août, à midi, les capitaines de la garde bourgeoise rassembleraient leurs compagnies sur la place d'Armes, que là ils choisiraient 12 hommes par compagnie et se rendraient avec eux à l'avenue du Grand-Trianon pour y recevoir les chasseurs des Trois-Evêchés; puis miliciens et chasseurs se dirigeraient ensemble vers la place d'Armes où les cavaliers nouveaux venus prêteraient serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi, en présence de la municipalité. Il était en outre décidé que le service de la ville serait fait conjointement par la garde bourgeoise et les chasseurs, mais toute patrouille ou tout détachement quelconque serait commandé par des officiers de la milice bourgeoise.

Les Versaillais tranquillisés n'ont plus rien dit; les choses se sont passées très convenablement. On a fort bien accueilli

Digitized by Google

ceux que quelques heures auparavant on voulait fusiller ; et la cérémonie faite, chasseurs et bourgeois s'en sont allés bras dessus bras dessous, en chantant, au cabaret ; ils étaient tous très bons amis.

Le roi avait également donné l'ordre à deux cents dragons de Lorraine de venir renforcer la garnison de Versailles. Ces troupes sont arrivées le 19 ; elles ont été également bien reçues.

La municipalité a donc vu favorablement accueillir à la Cour la demande qu'elle avait faite de nouvelles forces militaires pour la ville. Elle a été moins heureuse pour une requête d'un autre genre qu'elle a présentée quelques jours après. Le corps municipal n'a pas d'Hôtel de ville. Il est installé au garde-meuble royal, rue des Réservoirs, n° 11 *bis*, dans une salle qu'on lui a octroyée comme par grâce. M. Ménard, le 23 août, a demandé au ministre de la maison du roi, M. de Saint-Priest, de vouloir bien lui donner l'hôtel des gardes de la porte (gendarmerie) que la suppression de ce corps vient de rendre libre, pour en faire le siège de la municipalité. Mais M. de Saint-Priest n'a pas répondu. Versailles doit encore attendre avant d'avoir sa *maison commune*.

En attendant, et pour marquer sa bonne volonté au roi, ce dont celui-ci aurait pu douter après les derniers événements, la milice bourgeoise, le lundi 24 août, a offert à Louis XVI, sous le nom de *bouquet*

Digitized by Google

patriotique, le don d'une somme d'argent assez importante réunie par souscription publique.

27 août.

L'Assemblée avait voté, le 8 août, un emprunt national de 30 millions à 4 1/2 pour 100. Cet emprunt n'a pas été couvert, M. Necker propose alors un nouvel emprunt de 80 millions, en recevant moitié en argent comptant, moitié en effets royaux, produisant 5 pour 100 d'intérêt, ce qui ne fera que 40 millions d'effectif, remboursables en dix ans et par dixième. « Qu'on ne désespère de rien, dit « M. Necker ; une grande nation peut tout, « unie à son roi ; le crédit renaîtra et la « prospérité publique fera oublier les mal- « heurs passés. »

L'Assemblée nationale autorise le nouvel emprunt et déclare fermé celui de 30 millions.

28 août.

L'Assemblée nationale continue la discussion des droits de l'homme ; on est véritablement surpris de voir les députés discuter avec autant de calme à un moment où Paris meurt de faim, quand on est obligé de mettre des gardes et des sentinelles aux portes des boulangeries, quand *la farine n'arrive qu'en poste* dans la capitale. Cependant, le 28 au soir, ils décrètent que la vente et la circulation des grains et

Digitized by Google

farines seront libres dans toute l'étendue du royaume. Ce décret, c'est presque la suppression de la famine, car on sait qu'à ce moment une province ne peut envoyer ses produits dans les provinces voisines.

Il paraît à Versailles un curieux document intitulé : *Premier aperçu relativement à l'élection des officiers municipaux de la ville de Versailles.*

Dans ce premier aperçu nous prenons quelques phrases qui feront comprendre comment on se représente les habitants de la ville :

« Une partie considérable des individus « de Versailles doit être plutôt considérée « comme des hôtes que des citoyens, des « passagers que des habitants. La presque « totalité, même parmi les gens les plus « aisés, n'y est point propriétaire ; et cela « doit être, puisque les deux tiers au « moins de la population de Versailles est « composée de personnes attachées plus « ou moins directement à la cour. Il ré- « sulte de là que le nombre des citoyens « qui ont un intérêt immédiat à la chose « de Versailles, doit nécessairement y « être infiniment circonscrit. »

31 août.

L'évêque de Langres est nommé président en remplacement de M. de Clermont-

Digitized by Google

Tonnerre dont les fonctions sont terminées.

M. le baron de Marguerie propose à « l'Assemblée de voter pour M. le comte « de Clermont-Tonnerre, qui a conduit « l'Assemblée avec tant de dignité et de « sagesse... » Des applaudissements éclatent et il ne peut achever sa phrase « des « remerciements de son zèle ». M. de Marguerie reprenant quand le silence est rétabli, dit alors *que les acclamations de l'Assemblée avaient achevé sa phrase.*

Malheureusement la nouvelle présidence débute sous de funestes auspices. Au Palais-Royal on s'est alarmé du décret relatif à la sanction royale ; le droit de *veto* absolu fait soulever le peuple parisien qui marche sur Versailles. Les gardes du roi sont commandés pour arrêter cette troupe. Dans la ville on colporte la nouvelle ; on s'émeut surtout de voir plusieurs détachements envoyés à la découverte. Fort heureusement, M. de la Fayette, en envoyant aux barrières des canons et un nombreux détachement de la milice parisienne, coupe le passage et force à rentrer dans Paris cette troupe d'insurgés.

SEPTEMBRE.

1-7 septembre.

C'est cette semaine que la milice bourgeoise de Versailles se transforme, change

Digitized by Google

de caractère et devient définitivement la garde nationale. Divers incidents où des questions d'amour-propre se sont trouvées engagées ont provoqué cette importante modification.

Depuis quelque temps déjà les officiers de la milice se plaignaient que leurs soldats le prenaient à leur aise. D'abord comme le recrutement était libre, le nombre des engagés n'était pas aussi considérable que le chiffre de la population eût pu le faire prévoir. Au début, lors de l'organisation de la garde bourgeoise, les enrôlés s'étaient présentés en assez grande quantité, mais depuis, l'enthousiasme s'était calmé et les rôles des compagnies n'enregistraient plus de nouveaux soldats.

Si les choses en fussent restées là, ce n'eût été que demi-mal. Malheureusement ces *soldats-citoyens* n'avaient qu'une idée assez médiocre du sentiment de la discipline et du devoir. Les moyens de coercition n'étaient pas suffisants, et bien des fois les compagnies, lorsqu'elles étaient rassemblées, ne comptaient qu'une infime partie de leur effectif réel. Sans compter qu'à la moindre observation les miliciens piqués déclaraient que c'était déjà bien assez de se déranger et d'abandonner leurs affaires : ils partaient et ne revenaient plus.

Le 1er septembre, les officiers de l'état-major, capitaines et autres officiers de la milice se sont réunis pour délibérer entre

Digitized by Google

eux sur la situation de la garde bourgeoise versaillaise et examiner quels pourraient être les voies et moyens de remédier à ce déplorable état de choses. Il fallait assurer le recrutement de la milice, de façon à réunir une troupe nombreuse, et, d'autre part, maintenir les hommes sous les drapeaux.

L'affaire était d'autant plus urgente que le bruit courait vaguement que la ville de Paris parlait d'envoyer à l'Assemblée nationale un poste d'honneur. C'eût été une honte pour les Versaillais de voir garder les députés des Etats généraux par la garde nationale d'une ville voisine.

Après une longue discussion, les officiers ont décidé qu'il fallait modifier le règlement constitutif de la garde bourgeoise de Versailles en rendant certains articles, notamment ceux qui avaient trait au recrutement, complètement impératifs. En conséquence, les articles 2 et 3 ont été modifiés de la façon qui suit :

« Nul citoyen, quelle que soit sa qualité, ne pourra être dispensé de se faire enregistrer sur le rôle d'une des compagnies sans courir le risque de perdre la qualité de citoyen.

« Pour parvenir à la composition de ladite garde, les officiers municipaux continueront de recevoir les enregistrements. De leur côté, les propriétaires, principaux locataires, concierges même de maisons royales, seront tenus de remettre auxdits

Digitized by Google

officiers municipaux l'état nominatif avec distinction des qualités et âges de chacun des citoyens habitant soit les maisons des particuliers, soit les maisons royales. Les officiers municipaux remettront à chacun des capitaines des compagnies formées dans leurs quartiers un état exact des citoyens qui seront dans le cas d'en faire partie, et aucun, d'après cet enregistrement, ne pourra se dispenser du service lorsqu'il en recevra le commandement, excepté en cas de maladie seulement. »

Les officiers terminaient en priant la municipalité de faire afficher le résultat de leur délibération.

Le roi a accepté la nouvelle base de l'organisation de la garde nationale de Versailles. Les Versaillais se sont bien plaints, ont protesté, fait entendre des réclamations à toutes les portes. Mais force a été d'obéir.

Le nombre de miliciens ayant considérablement augmenté, il a paru nécessaire de procéder à une nouvelle élection des officiers. Cette élection a eu lieu le 3 septembre, et voici quel en a été le résultat :

Commandant en chef, le comte d'Estaing, celui qui pendant la guerre d'Amérique a si brillamment conduit les escadres françaises aux Antilles; commandant en second, le comte de Gouvernet; major général, Berthier, le même qui vient de servir en Amérique, sous Rochambeau, et qui plus tard, sous l'Empire, devenu baron

Digitized by Google

et prince de Wagram, sera le major général des armées de Napoléon Ier; lieutenants-colonels, Le Roy, et Lecointre, qui sera membre de la Convention.

La garde nationale de Versailles est constituée. Elle aura son histoire, elle jouera son rôle, et un rôle qui ne sera pas sans importance, notamment aux 5 et 6 octobre. C'est une autorité dans la ville; elle parle et fait parler d'elle; elle a constitué un « Comité militaire général et public de la garde nationale de Versailles » qui délibère et prend des résolutions même sur des sujets étrangers aux questions qui doivent l'occuper. C'est ainsi que le 9 septembre ce comité décrète qu'il sera fait une démarche auprès du président de l'Assemblée nationale pour qu'il ordonne que les patrouilles de la garde versaillaise mettent en arrestation ou fassent taire tous ces gens de mauvaise mine qui viennent autour des portes des Menus-Plaisirs crier les titres ou les contenus de libelles, pamphlets et journaux diffamatoires pour l'Assemblée et ses membres. La garde nationale veut faire une bonne police et elle exige qu'on la commande (1).

---

(1) Tous les faits relatés ici nous sont connus par des documents inédits que nous avons pu consulter, grâce à l'extrême obligeance de M. L. Bernard qui a bien voulu, avec une amabilité dont nous lui exprimons publiquement toute notre gratitude, mettre à notre disposition sa précieuse collection de pièces manuscrites.

Digitized by Google

8-14 septembre.

C'est vendredi 11 de ce mois qu'a été tenu au bout de l'avenue de Sceaux, entre la rue Neuve-de-Noailles et la rue des Mauvais-Garçons (actuellement rue Saint-Martin), le premier marché autorisé à Versailles par l'arrêt du Conseil du 1er septembre 1789. Par ce temps de famine, c'est une bonne fortune pour les Versaillais d'avoir deux fois par semaine, — car le marché se tiendra les mardi et vendredi, — une place de leur ville où affluent les blés, seigles, orges, avoines et « autres menus grains » des environs. Le roi a bien voulu également permettre que le magasin des Menus-Plaisirs, qui se trouve tout auprès, servît d'entrepôt dans l'intervalle des marchés. De la sorte, on sera toujours sûr d'avoir quelque part de quoi faire du pain.

Mais un fait bien autrement grave a excité une vive émotion dans la soirée du dimanche 13 septembre. Vers 10 heures du soir, tous les feux étaient éteints, les rues étaient désertes, lorsque tout à coup on a entendu battre partout la générale. Des patrouilles parcouraient les voies publiques en courant et en criant : « Aux armes ! » En un instant, toute la ville a été réveillée ; on regarde par les fenêtres, on interroge, on s'inquiète de ce qui provoque cette alarme subite. Par moments des

Digitized by Google

détachements de cavalerie passent au galop ; les troupes sont sur pied ; elles semblent se diriger vers le haut du quartier Saint-Louis. Les gens s'habillent, sortent et vont aux nouvelles.

Il s'agissait d'une véritable émeute née de très peu de chose. Au marché Saint-Louis, rue Sainte-Famille, un boulanger, paraît-il, avait voulu vendre son pain trop cher à une vieille femme ; celle-ci avait crié, les voisins étaient accourus, s'étaient ameutés, puis la foule s'excitant s'était montée peu à peu au point de pousser des cris de mort contre le malheureux boulanger et de vouloir mettre à sac sa boutique. Et en effet, quelque temps après, les portes étaient enfoncées, et des gens de mauvaise mine envahissant la maison du boulanger jetaient les meubles par la fenêtre, en faisaient un tas dans la rue et y mettaient le feu. Pendant ce temps, d'autres énergumènes, voulant mettre à exécution les menaces de mort qui avaient été proférées, se mettaient en mesure de préparer une lanterne pour y pendre haut et court leur infortunée victime.

Cependant quelques spectateurs indignés de ce qui se passait avaient couru prévenir les autorités en les informant que la chose était grave et qu'un attroupement considérable occupait toute la rue Sainte-Famille et les rues avoisinantes. La garde bourgeoise, immédiatement réunie à son de caisse, s'est dirigée au pas de course

Digitized by Google

vers le lieu de l'émeute, et le commandant a demandé à la garnison un renfort de dragons.

Les dragons sont arrivés au galop ; la foule était énorme, l'obscurité très profonde. En arrivant par la rue Royale, on dit qu'ils ont écrasé deux ou trois personnes et qu'ils en ont blessé un assez grand nombre. Des coups de fusil ont été tirés, mais dans la nuit il n'est pas aisé de distinguer facilement les coupables. Le commissaire a agi vigoureusement : en quelques charges la rue a été dégagée et on a mis, dit-on, en arrestation, dix-huit ou vingt personnes. Il est probable que la plupart seront relâchées; mais celles qui seront reconnues coupables courront d'assez grands risques ; car il paraîtqu'on sera sévère, et l'on parle à mi-voix de pendaisons. Il est assez curieux que le boulanger a été, lui aussi, écroué à la Geôle, place du Marché-Notre-Dame. Le commissaire a, paraît-il, jugé cette mesure nécessaire, soit pour le punir, s'il est coupable, soit, s'il est innocent, pour le mettre à couvert de la vengeance de la foule qui est loin d'être calmée.

On ne connaît pas encore très bien tout le mal qu'a produit cette révolte ; mais on en parle beaucoup. Certaines gens considérant qu'elle a pour point de départ une question de pain y voient un symptôme très grave et un avertissement. L'effervescence générale qui règne en France à pro-

Digitized by Google

pos de la rareté du blé et de la famine imminente peut expliquer l'émeute de dimanche. D'autres personnes plus soupçonneuses y cherchent des intentions politiques.

Cet incident a fait oublier un événement qui s'est passé le vendredi à Versailles et qui a provoqué, lui aussi, une certaine émotion, bien que moins profonde. On a vu défiler dans la journée, sur l'avenue de Paris, un certain nombre de carrosses emportant la comtesse d'Artois et une suite d'environ trente personnes. Elle va rejoindre son mari à Turin. Elle a bien dit qu'elle reviendrait au printemps prochain, mais personne ne le croit. En réalité, comme le comte d'Artois, elle émigre et sans espoir momentané de retour. Le prince a vendu, en effet, tout ce qu'il avait ici, argenterie, chevaux, équipages ; il veut même vendre sa magnifique bibliothèque qu'il a payée 600,000 livres à M. de Paulmy. On dit que Bagatelle aussi est en vente. Quant aux officiers de sa maison, il paraît que le comte d'Artois les a remerciés ; on ajoute même qu'il ne leur a rien donné comme récompense.

Les Versaillais concluent de toutes ces nouvelles que le frère du roi et sa famille ne rentreront pas de si tôt à la Cour; aussi n'est-ce pas sans un certain serrement de cœur qu'ils ont vu partir vendredi les carrosses de la comtesse d'Artois.

Digitized by Google

Du 15 au 21 septembre.

On ne s'occupe toujours dans Versailles que de la garde nationale. Les Versaillais sont très fiers d'avoir à la tête de leur milice le célèbre officier qui a tant fait parler de lui dans la dernière guerre. Les journaux racontent la démarche qu'a faite le corps municipal auprès de l'état-major de la garde nationale pour le féliciter de son élection et ils donnent le discours qu'a prononcé à cette occasion M. Clausse, le président de la municipalité pour le mois de septembre.

« Ce ne sont point, Monsieur, a dit le président au comte d'Estaing, des honneurs militaires qui vous sont offerts ; ce sont d'honnêtes citoyens qui, au moment d'une effervescence générale se jettent dans les bras d'un héros, comme des enfants dans ceux d'un père, pour les aider à éloigner de leur foyer tout ce qui pourrait en troubler le calme et le repos ; ce sont de braves sujets qu'un évènement imprévu et leur amour pour leur roi ont appelé à la garde de sa personne, qui mettent à leur tête celui qui a su vaincre dans les deux hémisphères les ennemis du nom français. »

La première chose qu'a faite le comte d'Estaing a été d'écrire au président de l'Assemblée nationale pour lui faire part

Digitized by Google

des mesures énergiques qu'il allait prendre afin d'assurer le repos et la tranquillité de la ville. Cette précaution n'était pas superflue ; car on est toujours à Versailles sous l'impression de l'émeute du dimanche 13, et ce qui n'a pas contribué à rassurer l'Assemblée nationale, des placards effrayants ont été affichés autour des Menus-Plaisirs, parlant d'assassinats, d'incendies, etc. L'Assemblée nationale a donc accueilli avec faveur la lettre du comte d'Estaing, et même à la fin de la séance, ceci se passait le 10, on est venu annoncer aux députés que la garde nationale de Versailles était rangée en bataille devant la porte de l'avenue de Paris ; tous les députés sont sortis de ce côté et ont défilé devant les gardes nationaux pour contempler, dit un journal du temps, « le vainqueur de *la Grenade* plus glorieux de commander à une milice citoyenne qu'il ne fut enorgueilli de ses succès guerriers, et apprenant aux officiers de l'armée que l'honneur de se montrer citoyen, sous un prince qui a fait de ce nom son premier titre, vaut bien celui de servir d'instrument aveugle au despotisme d'un tyran. »

Malgré cette parade et tous ces bons sentiments, la ville est loin d'être tranquille. On sent de vagues menaces dans l'air ; l'affaire de la rue Sainte-Famille, en montrant qu'il y avait tout prêt à Versailles un personnel d'émeute, a provoqué, notamment à la Cour, de très grandes

Digitized by Google

appréhensions. On fait courir les bruits les plus sinistres, comme si l'on devait s'attendre à de graves évènements.

L'autre jour, dans sa boutique, rue Satory, M. Blaisot, le libraire ordinaire du roi et de la reine, racontait qu'il était allé voir M. de Mirabeau chez lui, et que celui-ci avait fait sortir de la pièce trois secrétaires qui écrivaient sous sa dictée, et lui avait dit après avoir soigneusement fermé la porte : « Mon cher Blaisot, par amitié pour vous, je veux vous prévenir que dans peu de jours vous verrez de grands malheurs, des horreurs, même du sang répandu à Versailles. Je vous en avertis, afin de dissiper vos inquiétudes personnelles : les bons citoyens comme vous n'ont rien à craindre. »

Personne n'est rassuré, le gouvernement même n'a, paraît-il, qu'une médiocre confiance dans le dévouement ou la valeur de la garde nationale de Versailles. Par surcroît, le général La Fayette, commandant la garde nationale de Paris, vient d'écrire au ministre de la maison du roi, M. de Saint-Priest, que les anciens soldats des gardes françaises qui ont déserté Versailles il y a quelques jours, parlent de revenir à la Cour reprendre leur service dans des dispositions qui ne sont rien moins que rassurantes.

N'ayant rien à attendre de bon d'une troupe indisciplinée qui se portera nécessairement à tous les excès, le ministre a

Digitized by Google

fait appeler le comte d'Estaing et lui a formellement demandé s'il répondait de la ville avec sa seule garde nationale. Le comte d'Estaing a dit non sans hésiter; M. de Saint-Priest a convenu avec lui qu'il fallait faire absolument venir à Versailles un régiment de troupes régulières, et il a ajouté que le régiment de Flandre dont on était sûr et où la discipline est excellente lui paraissait le mieux à même de protéger le roi et l'Assemblée.

Seulement l'Assemblée nationale ayant décrété que seules les municipalités ont le droit de requérir des troupes et que le gouvernement n'a pas le pouvoir de renforcer une garnison à sa volonté, il s'agit de décider le corps municipal de Versailles à demander au roi un supplément de troupes, de mille hommes; d'autre part, comme la garde nationale de Versailles se méfie extrêmement de l'armée, il faut également la décider, au préalable, à l'arrivée du régiment de Flandre.

Le comte d'Estaing a donc réuni l'état-major chez le major général Berthier, à l'hôtel du ministère de la guerre, rue de la Surintendance (aujourd'hui l'école des sous-officiers, rue Gambetta), et là il a fait connaître la lettre de La Fayette; il a parlé des craintes du roi, des dangers que courait l'Assemblée nationale, et il a terminé en disant qu'il n'y aurait pas trop d'un régiment d'infanterie réuni aux gardes du corps et à la garde nationale pour main-

Digitized by Google

tenir l'ordre en ville. Là-dessus s'est élevée une très longue et très vive discussion avec les officiers qui ne partageaient pas cette opinion. Pour en finir, le général leur a posé nettement la question : Oui, ou non, êtes-vous en état de résister à dix-huit cents ou deux mille hommes disciplinés et bien armés? L'état-major a été obligé de s'incliner devant l'évidence et de se ranger à l'avis de son commandant.

Immédiatement le comte d'Estaing s'est rendu à la municipalité, au garde meuble royal, rue des Réservoirs, et là il a fait part au corps municipal de la requête que présentait la garde nationale. La municipalité a accepté sans trop d'opposition de faire au roi la demande d'un régiment de troupes réglées, à condition que, pour se couvrir en cas de malheur, la lettre du général La Fayette fût déposée dans ses archives. Comme on ne voulait pas compromettre La Fayette par la publication d'une lettre confidentielle, on a, au lieu de cela, obtenu de M. de Saint-Priest une lettre dont on lui a donné le modèle et par laquelle il était établi que c'était bien le gouvernement qui avait eu l'initiative de toute cette affaire.

Mais l'état-major a été pris de scrupule, et le lieutenant-colonel Lecointre a déclaré qu'il ne se tenait pas pour suffisamment autorisé d'agir au nom de la garde nationale versaillaise. Il a donc demandé que l'on fît voter les quarante-huit compagnies

Digitized by Google

sur l'entrée du régiment de Flandre. Le 21 septembre, dix-sept compagnies seulement se sont prononcées, à savoir : neuf pour l'admission et huit contre. On attend le résultat des autres votes. Les choses en sont là.

22-28 septembre.

Cette affaire de l'arrivée du régiment de Flandre à Versailles prend d'assez grandes proportions. En ville, on est très excité contre l'entrée de ces troupes. La garde nationale a fini de voter, et, sur quarante-huit compagnies, vingt-six ont refusé leur approbation. On prétend qu'à Paris le peuple est extrêmement inquiet de cet événement, qu'il y voit l'indice d'une volonté arrêtée à la cour de reprendre les projets qu'on avait formés au 14 juillet, concentrer des troupes autour de l'Assemblée nationale et tenter un nouveau coup d'Etat. Il est même question dans certains groupes de s'opposer par la force à l'entrée du régiment de Flandre. Les anciens gardes françaises ne pourraient pas, dit-on, supporter l'humiliation de voir ce qu'ils appellent des soldats étrangers occuper leurs anciens postes au château.

Et cependant ce régiment, dont le déplacement cause tant de trouble, passe pour être animé d'un assez bon esprit. A Douai, d'où il vient, il s'est très bien conduit; les habitants n'ont aucune plainte à

Digitized by Google

formuler contre lui, et même la municipalité de cette ville a écrit un long certificat témoignant de l'excellente discipline de ce corps de troupes et des bons souvenirs qu'il laisse aux habitants. Le colonel, en outre, est M. de Lusignan, un des rares membres de la noblesse qui se soit joint un des premiers aux députés des communes.

Malgré ces garanties, l'émotion n'en est pas moins vive, et cette affaire a soulevé un incident à l'Assemblée nationale. A la séance du 21, le président venait de donner lecture de l'arrêté pris par la municipalité de Versailles tendant à demander au roi un régiment d'infanterie pour renforcer la garnison de la ville, lorsque M. de Mirabeau, montant à la tribune, a déclaré qu'il ne s'opposait pas en principe à l'arrivée du régiment de Flandre, mais qu'il demandait communication de la lettre du ministre de la maison du roi, M. de Saint-Priest, à laquelle l'arrêté du corps municipal faisait allusion, et qu'on lui expliquât clairement quel était le véritable motif de la venue de ces troupes; la chose ne lui paraissait pas très nette et exigeait de francs éclaircissements.

Un autre député, M. Freteau, a répondu en commentant la lettre de la municipalité de Versailles, et en ajoutant que, toutes les municipalités ayant le droit de requérir des troupes, il ne voyait pas pourquoi on semblerait contester ce privilège à celle de Versailles; d'ailleurs, le régiment de

Digitized by Google

Flandre prêterait serment en arrivant. Mirabeau est remonté à la tribune pour dire qu'il n'était pas du tout satisfait et qu'il réclamait des raisons plus explicites ; et comme M. Brostaut, un autre député, voulait parler dans le même sens, le président a fait décider par l'Assemblée nationale que l'incident était clos, sans autre solution. En réalité, on a eu un peu peur d'entendre parler de M. de La Fayette et de le compromettre.

Malgré toutes les protestations et toutes les émotions, le gouvernement a fait presser la marche du régiment de Flandre, et il a décidé qu'il entrerait à Versailles le 23 de ce mois. Le jour même, à l'Assemblée nationale, on a lu une lettre du ministre de la guerre, M. de La Tour-du-Pin, informant l'Assemblée que quelques menaces d'opposition à main armée contre la venue du régiment ayant été proférées, il prenait des mesures pour assurer la tranquillité des voies publiques et la sécurité des délibérations des députés. Puis immédiatement après, on a lu une lettre de M. Bailly, maire de Paris, prévenant l'Assemblée nationale qu'un grand nombre de districts parisiens étaient venus réclamer contre la mesure prise par la cour et protestaient énergiquement contre l'arrivée à Versailles de nouvelles forces militaires.

Quelle allait être l'attitude de la garde nationale ? Le comte d'Estaing, le matin du 23, réunit tous les officiers de l'état-

Digitized by Google

major, et, avec eux, se rend à la municipalité pour y prendre le président, M. Clausse, avec lequel on ira au-devant du régiment qui arrive par l'avenue de Paris. On s'arrête dans les bureaux de l'Assemblée nationale, aux Menus-Plaisirs, et, là, M. d'Estaing déclare que le roi a exprimé le désir d'avoir la liste des officiers de la garde nationale qui se rendront au-devant du régiment; puis, prenant une feuille de papier blanc, il y met son nom et il invite celles des personnes présentes qui vont le suivre à vouloir bien s'inscrire à la suite ; quelques-uns se mettent en devoir de signer. Mais l'un d'eux fait observer que cette liste va compromettre ceux qui, étant absents ou dans l'ignorance de ce qui se passe, n'auront pas donné leur signature et se trouveront par là dénoncés au gouvernement. Le comte d'Estaing, comprenant la justesse de cette remarque, se borne à ajouter après son nom que tous les officiers l'ont accompagné. Après quoi l'on sort et l'on se rend à la hauteur de la rue de Noailles où se trouvait, en 1789, la barrière de la ville.

Le régiment de Flandre est bientôt arrivé, musique en tête et tambours battant. Il compte environ onze cents hommes; il traînait avec lui deux canons et quelques caissons de cartouches. Cet attirail a bien un peu effrayé la foule qui se pressait pour voir défiler la troupe, mais, en général, tout s'est très bien passé. D'ailleurs, dans

Digitized by Google

les casernes, les gardes du corps et les dragons avaient leurs chevaux sellés et bridés, tout prêts à monter à cheval à la moindre alerte.

Arrivé sur la place d'Armes, le régiment, en présence du président de la municipalité et des officiers de la garde versaillaise, a prêté serment suivant la formule consacrée : « A la nation, à la loi, au roi. » Puis, pour rassurer la population, il lui a remis ses canons et ses caissons. Du reste, le peuple revient de ses préventions à l'égard des soldats. Le soir, lorsque la troupe a été libre, on l'a bien accueillie dans les rues ; dans certains endroits, on lui a fait fête, et, d'ici à peu de jours, la garnison sera en très bons rapports avec les habitants ; qui sait même si à la longue on ne travaillera pas l'esprit du nouveau régiment et si on ne le rendra pas révolutionnaire?

Le 24, la garde nationale a été réunie également sur la place d'Armes et y a prêté le même serment. Le comte d'Estaing a lu à haute voix la lettre suivante qu'il venait de recevoir du roi :

« Je vous charge, mon cousin, de remercier la garde nationale de ma ville de Versailles de l'empressement qu'elle a marqué à aller au-devant de mon régiment de Flandre. J'ai vu avec plaisir la liste que je vous avais demandée, et que tous vous ont accompagné. Témoignez à la

Digitized by Google

municipalité combien je suis satisfait de sa conduite. Je n'oublierai pas son attachement et sa confiance en moi, et les citoyens de Versailles le doivent à mes sentiments pour eux; c'est pour l'ordre et la sûreté de la ville que j'ai fait venir le régiment de Flandre qui s'est bien conduit à Douai et ailleurs; je suis persuadé qu'il en sera de même à Versailles, et je vous charge de m'en rendre compte.

« Signé : Louis.

« Le 24 septembre 1789. »

Après l'opposition qu'a montrée la garde nationale, cette lettre paraît plutôt un encouragement à se bien conduire et la promesse de l'oubli de tout ce qui s'est passé, qu'un véritable témoignage de satisfaction. Du reste, les gardes nationaux sont loin d'être calmés, car un des plus fougueux, le lieutenant-colonel Lecointre a voulu donner sa démission, mais M. d'Estaing l'a refusée.

OCTOBRE.

6 octobre.

Tout est fini. La royauté qui depuis plus d'un siècle habitait Versailles vient de quitter la ville définitivement. Elle n'y reviendra plus jamais, on ne la reverra plus. L'Assemblée nationale va la suivre à Paris, et ainsi Versailles, jusqu'ici le cen-

Digitized by Google

tre du gouvernement et la capitale de la France, va n'être plus rien ou presque rien, et ne vivre que de ses souvenirs.

Et cet événement extraordinaire s'est produit subitement, sans que rien ne le fît prévoir ; un simple incident a provoqué par un enchaînement fatal de circonstances une émeute véritable ; le palais a été envahi, la vie de la famille royale menacée, et, finalement, obéissant aux volontés du peuple, Louis XVI est parti.

C'est le lundi 5 octobre, tandis que tout était tranquille, que le roi même était à chasser à Meudon, que vers trois heures de l'après-midi on a vu arriver par l'avenue de Paris une foule énorme de femmes, chantant, criant et réclamant du pain. Elles avaient des canons avec elles, mais ce qui était plus dangereux, une grande quantité d'hommes armés, à la figure sinistre, les accompagnaient ; on avait vu souvent des députations de femmes venir de Paris trouver le roi ou l'Assemblée nationale; elles repartaient comme elles étaient venues. Il n'en a pas été de même aujourd'hui.

La Cour avait été prévenue de ce mouvement populaire ; le régiment de Flandre et les gardes du corps étaient rangés en bataille devant la grille du château, sur la place d'Armes ; la garde nationale de Versailles s'était rangée à gauche, le long de la rue de la Chancellerie.

Digitized by Google

Arrivées à la hauteur de la salle des Menus-Plaisirs, les femmes se sont arrêtées et ont envoyé une députation à l'Assemblée nationale. Après une discussion orageuse et des discours violents dans lesquels les orateurs de la foule réclamaient du pain, l'Assemblée a décidé d'envoyer son président, Mounier, chez le roi, avec six femmes, pour exposer à Sa Majesté l'état malheureux de la ville de Paris.

Pendant ce temps le reste de la foule, et surtout les gens armés, avaient poussé jusqu'à la place d'Armes. Les soldats avaient reçu l'ordre de rester l'arme au pied, de ne pas bouger et de ne tenter aucune résistance. On se presse contre eux, on insulte les gardes du corps qui sont à cheval, immobiles, devant la grille ; c'était surtout à ces gardes qu'on en voulait à cause d'un banquet célèbre à l'Opéra, à Versailles, qui avait fait beaucoup de bruit les jours précédents, et où les soldats, disait-on, avaient bafoué la cocarde nationale et arboré la cocarde blanche. Un individu effraie un cheval qui s'écarte et l'homme, se faufilant entre les gardes, parvient jusqu'à la grille. Trois maréchaux de logis s'élancent vers lui ; il se met à courir dans la direction de la rue de la Chancellerie ; on le rejoint et un des sous-officiers, M. de Savonnières, lui donne des coups de plat de sabre. Dans la foule on croit que l'individu va être tué ; un coup de fusil part et la balle vient

Digitized by Google

fracasser le bras du maréchal des logis qu'on emporte.

La nuit tombait, il pleuvait ; à ce moment Mounier traversait la cour du palais avec la députation des femmes. Le roi les reçut bien, leur promit de donner des ordres pour assurer l'approvisionnement de Paris, et se montra bon et affable pour tous et pour toutes. Lorsque les femmes députées revinrent sur la place on leur cria qu'elles étaient des traîtres, qu'elles avaient reçu vingt-cinq louis du roi, et on leur jeta des pierres en les invectivant. Elles rentrèrent une seconde fois et rapportèrent les ordres signés du roi qu'elles portèrent à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée ressemblait à une foire ; la foule avait tout envahi, criant, hurlant, gesticulant ; des gens fatigués s'étaient couchés sur des banquettes et dormaient ; des femmes chantaient, d'autres embrassaient les députés. Le président fit décréter que la circulation des grains était absolument libre et gratuite sur toutes les routes du royaume, et, cela fait, il leva la séance.

Toute la Cour était extrêmement troublée ; on parla de la fuite du roi par le parc ; des voitures se présentèrent à la grille de l'Orangerie, d'autres, celles de la reine, à la grille du Dragon ; les gardes nationaux en faction refusèrent de les laisser passer.

Il était neuf heures du soir, la pluie

Digitized by Google

tombait toujours ; la foule s'était un peu calmée et s'était dispersée à droite, à gauche pour chercher un gîte ; beaucoup avaient repris le chemin de Paris. Il était temps que les troupes fatiguées rentrassent dans leurs casernes. La garde nationale de Versailles déclara qu'elle ne défilerait que la dernière, après avoir vu partir le régiment de Flandre et les gardes du corps. Le régiment parti, les gardes du corps défilèrent quatre par quatre, descendant vers l'avenue de Sceaux pour rejoindre leur quartier de cavalerie, rue Royale (où se trouve aujourd'hui un régiment de cuirassiers). La foule les huait, leur jetait des pierres, de la terre. Les gardes furieux se contenaient à peine ; l'un d'eux, le dernier, n'y tint plus, se tourna et fit feu de son pistolet, peut-être en l'air, car il n'a blessé personne, pour effrayer et faire taire. La garde nationale qui se trouvait là, croyant à une attaque, a fait feu de soixante fusils. Mais le commandant des gardes du corps, voulant éviter la bataille, a fait prendre le galop, et les cavaliers ont bientôt disparu.

Arrivés à leur quartier on a eu peur que la foule ne les y vînt attaquer, et par les rues de l'Orangerie et de la Surintendance (aujourd'hui Gambetta) on les a fait rentrer dans la cour des Ministres, où ils se sont de nouveau rangés en bataille sous la pluie qui continue toujours.

Entre neuf et dix heures du soir survint

Digitized by Google

un cavalier au château ; c'était un aide de camp de La Fayette qui annonçait que la garde nationale de Paris arrivait sur Versailles. La consternation fut générale, on ne savait pas quels allaient être les sentiments de cette armée.

Louis XVI, très inquiet, manda à Mounier qu'il désirait, dans ces circonstances graves, avoir l'Assemblée nationale autour de lui, au château. Il était dix heures ; Mounier revint à l'hôtel des Menus-Plaisirs ; tous les députés étaient partis. Il saisit un chiffon de papier et il écrivit rapidement :

« M. le président de l'Assemblée nationale prie MM. les officiers municipaux de faire battre la caisse pour inviter MM. les députés à se réunir dans la salle générale.

« Versailles, 5 octobre 1789. »

« MOUNIER,

« Président de l'Assemblée nationale (1) ».

Pendant que cet ordre s'exécutait, on faisait partir les gardes du corps pour Rambouillet.

A minuit arrivèrent par l'avenue de Paris les masses profondes de la garde nationale parisienne. L'obscurité était complète. La Fayette vint à l'Assemblée natio-

(1) Ce papier a été conservé ; il se trouve aujourd'hui au Musée de la salle du Jeu-de-Paume.

Digitized by Google

nale assurer des bonnes dispositions de ses troupes. De là, il monta au château, pour affirmer à Louis XVI son dévouement et sa loyauté et ainsi tranquilliser la Cour. On décida que les gardes nationaux feraient le service militaire du palais, à la place des troupes royales; cette confiance coûta cher.

Les bataillons de la garde parisienne tombant de fatigue, couverts de boue, mouillés jusqu'aux os, se dispersaient cherchant des gîtes. La plupart furent obligés de se coucher dans les églises; il n'y avait plus de place nulle part, et les Versaillais dormaient.

A trois heures du matin tout était très calme. On montait la garde comme d'ordinaire aux grilles du palais, les gens déguenillés avaient disparu ; des patrouilles parcouraient les rues. La Fayette vint de nouveau protester à l'Assemblée nationale de ses bonnes dispositions, et le président leva la séance en s'ajournant à onze heures du matin.

Puis le général de la garde nationale parcourut Versailles à cheval. La ville était tranquille. Il revint au château, monta chez M. de Montmorin et craignant à tout instant que quelque malheur n'arrivât resta au coin du feu à causer, en attendant, jusqu'à cinq heures du matin. Au palais, le roi, la reine étaient couchés, tout le monde dormait.

Cinq heures sonnèrent ; rien n'avait bougé ; La Fayette se leva, monta à cheval,

Digitized by Google

fit le tour de la place d'Armes écoutant si on entendait, au loin, dans les rues, quelque bruit qui pût annoncer qu'un attroupement quelconque se formait. Tout était silencieux; il n'y avait rien à craindre. Il avait répondu de l'ordre, et l'ordre était assuré.

Alors, tombant de sommeil il se rendit au galop à l'hôtel de Noailles, rue de la Pompe, où se trouvait l'état-major général de la garde nationale. Il demanda un lit, se jeta dessus et s'endormit profondément tranquille sur le sort de la famille royale.

Une demi-heure après, le palais était envahi.

Toute la journée du 5 les grilles du palais avaient été hermétiquement closes. Le 6 au matin, les gardes nationaux qui faisaient le service n'ayant pas reçu de consigne ouvrirent les portes. Des femmes, des gens mal habillés, qui arrivaient çà et là, entrèrent pour voir, pour regarder; on les laissa passer. Peu à peu le nombre s'accrut, et bientôt à cinq heures et demie une foule assez grande venait se masser dans la cour de Marbre. On élevait la voix, on criait. Un individu voulut grimper après les colonnes qui soutiennent le balcon de la chambre du roi. Une fenêtre s'ouvrit sur le côté, au premier; un garde du corps parut un pistolet à la main, fit feu, et l'homme tomba.

Il y eut un moment de stupeur; puis ce

Digitized by Google

fut un cri terrible, et dans une poussée irrésistible le peuple se rua vers l'escalier de la reine. Un garde se trouvait là, nommé Deshuttes ; en un instant on lui arracha ses armes, on le jeta par terre, on le piétina, et les vêtements en lambeaux, le visage rouge de sang, défiguré, il fut traîné sur le pavé jusqu'au centre de la cour des Ministres. Là, au milieu de l'attroupement furieux qui poussait des hurlements frénétiques, une hache parut au-dessus des gens, siffla dans l'air ; un bruit sourd ; le malheureux avait la tête coupée.

Pendant ce temps le peuple montait rapidement l'escalier de marbre de la reine. Les gardes du corps avaient barricadé les portes ; on se précipita sur celle des gardes de la reine et dans ce tumulte affreux, au milieu des cris violents, on entendit les coups précipités qui tombaient sur la porte et les grincements de celle-ci qui résistait aux pressions de la populace. Tout à coup un craquement se fait entendre : un panneau a cédé ; une dernière poussée plus furieuse que les autres et la porte vole en éclats. Les gardes se précipitent dans la grande salle des Gardes (actuellement salle du Sacre) et de là se sauvent dans toutes les directions. L'un d'eux est atteint, M. de Varicourt ; il tombe lourdement en avant, frappé par derrière ; on le traîne avec violence, on lui fait rouler les escaliers, on le jette sur les pavés de la cour en le rouant de coups ; dé-

Digitized by Google

chiré, ensanglanté, l'œil hagard, poussant des cris rauques, il se met sur les deux genoux et cherche encore, malgré sa faiblesse, à parer les coups et à se défendre, lorsque un homme fend violemment la foule et d'un revers de main jetant brutalement la face du garde contre terre, lève sa hache et frappe... C'était la seconde tête coupée ; on la planta sur une pique et on la promena.

Deux autres gardes étaient restés dans la salle ; un d'eux, M. du Repaire, s'etait placé devant la porte qui menait chez la reine ; il voulait la garder. On se jeta sur lui, on le fit tomber et on le traîna sur le parquet. Au haut de l'escalier un homme veut le frapper d'un coup de pique ; le garde saisit la pique, d'un bond se relève, culbute ceux qui l'entourent et parvient à se sauver dans la salle des gardes du roi.

L'autre garde, M. de Miomandre, était dans l'embrasure d'une croisée pendant qu'on traînait son camarade ; il alla prendre sa place devant la porte. Celle-ci s'ouvrait doucement ; une femme de chambre de la reine venait voir ce qui se passait : « Faites sauver la reine », s'écria-t-il d'une voix altérée. La porte se referma, on entendit pousser les verrous.

Il était temps, la populace rentrait. On se rua sur lui ; un coup de pique asséné sur le front l'étendit à terre évanoui, et un individu levant sa crosse de fusil donna sur le crâne de toutes ses forces ; le sang

Digitized by Google

jaillit. On le crut mort, on lui prit sa montre et on partit. De Miomandre revint à lui ; il n'y avait plus personne ; se traînant sur le parquet il parvint à regagner la salle des gardes du roi, en laissant après lui une longue trace rouge...

Cependant deux femmes de chambre réveillaient immédiatement la reine, et, l'habillant sommairement, la conduisaient chez le roi par la porte qui donne accès dans le salon de l'Œil-de-Bœuf. Louis XVI qui venait de se lever accourait par un passage entresolé, en-dessous, et ne trouvant pas la reine chez elle, allait la rejoindre dans sa propre chambre à coucher. Là venaient d'arriver les enfants du roi et les autres princes ou princesses de la famille royale.

La ville accourait sur la place d'Armes, ainsi que les gardes nationaux parisiens qui dégageaient le palais et faisaient évacuer les appartements. La Fayette était arrivé à pied, en courant, au premier bruit du malheur qui se produisait. Il rassemblait les troupes et dégageait des mains de la foule un certain nombre de gardes du corps qui se trouvaient perdus au milieu de la place. Pendant ce temps, de tous côtés on faisait sauver des gardes, en les déguisant; on cachait les blessés pour pouvoir les soigner. C'est ainsi que quatorze gardes du corps trouvèrent un sûr asile à l'infirmerie royale (aujourd'hui l'hospice civil), ou chez les Ursulines (actuellement lycée Hoche).

Digitized by Google

Les appartements royaux étaient pleins de monde ; La Fayette y monta et engagea le roi à paraître au balcon. Louis XVI accepta et le général, prenant la parole, parvint à calmer la foule qui finit par crier : « Vive le roi » ! Elle demanda même la reine ; celle-ci se présenta non sans hésitation ; on l'applaudit aussi, et on cria « Vive la reine ! » Il n'y eut pas jusqu'aux gardes du corps qui ne se réconcilièrent avec le peuple, arborèrent la cocarde nationale, et poussèrent des vivats en l'honneur de la nation. Puis la foule se mit à crier : « Le roi à Paris, le roi à Paris. » Et Louis XVI dut promettre qu'il allait partir sur-le-champ avec sa femme et avec ses enfants.

L'Assemblée nationale s'était réunie à la nouvelle des évènements extraordinaires qui venaient de se passer. On vint lui dire que le roi lui demandait de se rendre au salon d'Hercule ; elle refusa d'y aller, mais elle décréta que, si le roi partait pour Paris, elle se considérait comme inséparable de la personne de Sa Majesté et qu'elle allait le suivre.

Au château, on s'occupa des préparatifs du départ, et ce fut à une heure de l'après-midi que le carrosse qui contenait le roi et sa famille franchit la grille de la cour d'honneur. Le roi était au fond de la voiture ; il avait devant lui la gouvernante de ses enfants, puis sa belle-sœur, Madame, son frère, Monsieur, et madame

Digitized by Google

Elisabeth, la reine était à côté de lui. Aux portières se tenaient à cheval La Fayette et le comte d'Estaing.

Le cortège se mit en marche. Les gardes nationaux parisiens venaient en tête. Puis pêle-mêle, un peuple immense où l'on voyait des femmes, bras dessus, bras dessous, qui chantaient; des hommes à piques à mauvaise mine; des gardes du corps que l'on emmenait prisonniers; et derrière le carrosse, les cent députés que l'Assemblée nationale avait envoyés comme escorte d'honneur. Des soldats du régiment de Flandre, des dragons, des Cent-Suisses étaient çà et là dispersés dans la foule qui entourait la voiture royale. On traînait des chariots de blé ou de farine, et tous ces gens, persuadés qu'ils faisaient revenir à Paris la fortune en ramenant le roi, chantaient et répétaient ce refrain : « Vive le boulanger! Vive la boulangère et le petit mitron! »

Et c'est ainsi que la royauté a quitté Versailles pour n'y plus revenir.

L'Assemblée nationale, ayant déclaré qu'elle était inséparable de la personne royale, va également quitter la ville pour s'installer à Paris. Désormais la révolution, qui depuis cinq mois se déroulait à Versailles, aura pour théâtre la capitale, et Versailles sur laquelle les yeux de la France entière étaient fixés, et qui, depuis plus d'un siècle, siège du gouvernement du royaume, attirait l'attention de toute l'Eu-

Digitized by Google

rope, ne va plus être qu'une petite ville ordinaire, vivant de sa vie locale, petitement, modestement avec ses rares menus faits sans intérêt et sans grandeur.

Il était intéressant d'étudier ce qui s'est passé dans ses rues, et de reproduire sa physionomie lorsque son histoire, par un privilège très rare, se confondait avec notre histoire nationale elle-même. Ces petits côtés de la vie d'un peuple peuvent avoir leur utilité, même au point de vue de la science historique, parce qu'ils éclairent souvent d'un singulier jour, et que parfois ils expliquent certains évènements extraordinaires que les données générales ne permettraient pas de comprendre. Mais du jour où la vie nationale a déplacé son centre, du moment que Versailles n'est plus le cœur de la France, mais une des mille parties intégrantes du territoire, ni plus ni moins intéressante que les autres, il n'y a ni profit ni intérêt à poursuivre l'étude de son histoire locale.

C'est pourquoi nous terminons au 6 octobre, c'est-à-dire à la fin de la Révolution à Versailles, cette série de simples esquisses sur l'aspect de notre ville pendant les cinq mois de session de l'Assemblée nationale.

Versailles. — Imp. E. Aubert.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google